

# PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe  
174, rue St-Germain

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Blais  
62, rue de la Cathédrale

44e ANNEE (1904) No 3

RIMOUSKI, 2 MAI 1947

Abonnement : \$1.00 par année

## Les Isles de la Madeleine

L'une des contrées les plus lointaines et les plus isolées du sol québécois est probablement celle dont il est fait mention en premier lieu dans notre histoire : les Isles-de-la-Madeleine.

Jacques Cartier en a parlé au toutes premières pages de ses Relations. Et toujours, dans la suite, on en a parlé. C'est du reste, un coin de terre intéressant et des plus historiques.

Il vient d'en être question à la Chambre des Communes, où l'on a proposé d'en faire une circonscription fédérale distincte du comté de Gaspé dont elles font actuellement partie.

Le premier établissement de ce futur comté fédéral remonte à 1663, alors que le roi de France concéda les îles Brion et Saint-Jean — les îles de la Madeleine d'aujourd'hui — au sieur François Donblot, apothicaire de Honfleur. Et c'est à l'épouse de ce dernier, Madeleine Fontaine, qu'elles doivent leur nom actuel. Un mois après la concession qui lui fut faite, Donblot partait avec trois navires pour son nouveau domaine. Son but était de défricher les terres, de pêcher la morue et de faire la chasse aux loups marins. Ces entreprises ne réussirent guère. Celle de la colonisation des îles échoua totalement et les projets de pêche et de chasse n'eurent pas beaucoup plus de succès. François Donblot retourna, découragé et ruiné, dans son pays.

Après une première traversée longue et tempêteuse, Donblot, en arrivant à l'île Brion, y fit planter une croix sur le cap le plus élevé. Puis on se mit à l'oeuvre afin de construire des logements pour les colons que le nouveau seigneur avait amenés avec lui. Au début de l'automne, deux ou trois navires retournèrent en France laissant pour l'hiver quelques colons dans les îles. Donblot retourna aussi en France pour obtenir du renfort à sa colonie. En France, pendant l'hiver de 1664, il forma une autre compagnie avec des marchands de Rouen et, au petit printemps, fit de nouveau voile vers son domaine du Golfe. Autre traversée orageuse et longue puisque, parti en mars, on ne fut en vue des îles que le 15 juin. On ne trouva plus ceux qu'on y avait laissés l'automne précédent. Qu'étaient-ils devenus ? On les chercha jusqu'à l'île Percé, mais en vain. Donblot apprit que ses gens avaient quitté les îles sur le bateau qu'il leur avait laissé, dès le début de l'hiver, et qu'ils étaient rendus à Québec. Découragé, Donblot abandonna ses projets et retourna en France. Il dut vendre ses navires à l'enclère pour payer ses dettes.

Tel fut le sort malheureux du premier établissement des Isles-de-la-Madeleine.

Serge DUHAMEAU.

## Le 1er mai 1775

Le 1er mai marque généralement au Canada, comme dans le monde entier, d'importants anniversaires, surtout dans le monde ouvrier. Pour nous, cette date rappelle un des événements les plus importants de notre histoire politique. C'est, en effet, le 1er mai 1775 que fut mis en vigueur l'Acte de Québec.

Le roi Georges III ayant voulu imposer, par la fameuse "Loi du Timbre", un droit d'impôt sur certaines marchandises pour créer de nouveaux revenus dans les colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale, l'esprit d'indépendance qui commençait à souffler sur la Nouvelle-Angleterre ne put souffrir une telle ingérence dans les affaires de la colonie. Aussi, les imposés protestèrent-ils avec énergie. Ils prirent même vite une attitude menaçante.

Du côté canadien, le gouvernement de Londres, mieux renseigné par le général Carleton sur les besoins, la mentalité et les aspirations des habitants, se décida à modifier la forme du gouvernement qui régissait le pays. Il craignait sans doute de voir s'y infiltrer l'esprit manifesté en Nouvelle-Angleterre. Une loi constitutionnelle fut donc présentée aux Chambres et adoptée. Non toutefois sans de longues discussions. En dépit des représentations du Lord-Maire de Londres qui, accompagné d'un groupe de cent cinquante fanatiques, présenta une résolution au palais royal, Georges III sanctionna le bill en disant : "Cette loi est fondée sur des principes de justice et d'humanité les plus manifestes et je ne doute pas qu'elle ne calme l'inquiétude et n'accroisse le bonheur de mes sujets."

Et c'est ainsi que fut sanctionné l'Acte de Québec. Cet acte constitutionnel rétablissait les lois civiles françaises. Il garantissait aux habitants l'entière possession de leurs biens, assurait aux Canadiens la liberté de religion et les dispensait du serment de test dont veld textuellement quelle était la véritable formule anglaise : "I swear that I adjure, abhor, detest and deplore the damnable doctrine called popery. I swear that the sacrifice of Mass now celebrated by the Catholics and invocation of Saints and Virgin Mary is superstitious and idolatrous. I swear that no pope or priest has any power to remit sins by absolution. I swear that there is no partaking of the body and blood of Christ in the sacrifice."

La dispense de prêter ce serment hérétique permettait aux catholiques d'occuper des charges de l'Etat.

On remarquera en passant combien le texte de la blasphématoire formule juratoire comporte de mots à résonance française. Il nous rappelle le bref discours d'adieu de Washington dont 24 des 55 mots étaient presque des mots français.

Permettons-nous, à ce sujet, une autre remarque. La majorité des mots français dans la langue anglaise furent introduits lors de la conquête normande, sous Guillaume le Conquérant. Pendant près de deux siècles, en Angleterre, dans les châteaux, à la Cour, dans les églises, les tribunaux, les camps, on parlait français surtout.

Quand la langue anglaise reprit son rang comme langue de culture nationale, elle se trouva enrichie d'une foule de mots français anglicisés. Et nous en avons un exemple dans le discours d'adieu de Washington et la formule du serment de test.

Pour en revenir à l'Acte de Québec, ajoutons que, mis en vigueur le 1er mai 1775, il ne devint cependant effectif qu'en 1777 à cause de la guerre américaine.

FUSTEL.

## Itinéraire de la prochaine visite pastorale

La visite pastorale commencera, cette année, à la cathédrale de Rimouski, le 10 mai, pour se continuer dans les paroisses ci-dessous mentionnées. L'itinéraire que suivra pour cette visite Mgr l'archevêque de Rimouski ou Mgr l'évêque auxiliaire sera celui-ci :

1. Samedi, 10 mai, à la Cathédrale.
2. Dimanche, le 11, St-Yves (Rimouski-Est).
3. Lundi, le 12, Pointe-au-Père.
4. Mardi, le 13, Ste-Luce.
5. Mercredi, le 14, Lucoville (N.D.-de-la-Paix).
6. Jeudi, le 15, Ste-Flavie.
7. Vendredi, le 16, St-Joseph-de-Lepage.
8. Samedi, le 17, Mont-Joli.
9. Dimanche, le 18, St-Rémi (Price).
10. Lundi, le 19, St-Octave de Métis.
11. Mardi, le 20, Baie-des-Sables

(L'Assomption) et Les Boules (mission de N.D. de la Compassion). — 12. Mercredi, le 21, St-Ulric de la Rivière-Blanche. — 13. Jeudi, le 22, St-Léandre. — 14. Vendredi, le 23, St-Luc. — 15. Samedi, le 24, St-Jérôme de Matane. — 16. Dimanche, le 25, St-René-Goupil. — 17. Lundi, le 26, St-Nil. — 18. Mardi, le 27, St-Adélme. — 19. Mercredi, le 28, St-Victor de Matane. (Same-di, le 31, ordinations à la cathédrale). — 20. Dimanche, 1er juin, St-Anaclet. — 21. Lundi, le 2, St-Dominique. — 22. Mardi, le 3, St-Damase. — 23. Mercredi, le 4, Padoue. — 24. Jeudi, le 5, St-Edouard-des-Méchins. — 25. Vendredi, le 6, St-Jean-de-Cherbourg. — 26. Samedi, le 7, St-Thomas-de-Cherbourg. — 27. Dimanche, le 8, St-Paulin (Dalbairre). — 28. Lundi, le 9, St-Paul-des-Capucins. — 29. Mardi, le 10, Ste-Félicité. — 30. Grosses-Roches (Les Sept-Frères), visite renvoyée après la construction du presbytère.

## Petites choses de l'histoire

### Les plus belles villes

Sir Michel Sadler a dressé une liste des vingt plus belles villes du monde. Pour les deux Amériques, il ne mentionne que Québec. En proclamant que les vingt cités qu'il nomme sont les plus remarquables et les plus agréables, sir Michel, qui est le principal de l'université d'Oxford, se déclare prêt à soutenir son affirmation contre tout contradicteur. Voici la liste qu'il fournit, en disant que les noms ne sont pas placés par ordre de mérite : Rome, Florence, Venise, Vienne, Athènes, Constantinople, Paris, Stockholm, La Haye, Budapest, Nuremberg, Gothenbourg, Ob-der-Tannen, Dijon, Angoulême, Québec, Agra, Benares, Edimbourg, Bath, Oxford.

Sir Michel a ajouté que Sydney aurait pu être également mentionnée ainsi que les grandes villes de l'Amérique du Sud, "mais qu'il s'en tienne quand même à cette liste."

### Encouragement royal aux mariages hâtifs

Le Roi-Soleil encourageait fortement les mariages hâtifs chez les jeunes gens et jeunes filles de sa colonie. Aux garçons qui se mariaient à vingt ans ou plus jeunes et aux filles qui se mariaient à seize ans ou moins, le monarque accordait un cadeau de vingt livres, qui s'appelaient le présent du roi.

### Sous le grand roi

Louis XIV savait, en sage politique, qu'il faut récompenser d'une main et châtier de l'autre. Tandis qu'il accordait gratifications et honneurs à ceux qui accomplissaient leur part dans le développement de la colonie en favorisant l'éclosion des familles nombreuses, il voulait qu'on imposât une peine pécuniaire aux parents qui ne mariaient pas leurs filles avant l'âge de vingt ans et leur fils avant seize ans. Ces dispositions, en plus de hâter le développement de la colonie, réduisaient les causes de désordre et d'égoïsme sordide qui constituaient la plaie de la société.

### Jeanne Mance

Jeanne Mance était douée d'étonnantes qualités d'organisatrice. Aussi pouvait-elle avec grand succès remplir auprès des colons restés à Québec le rôle d'intendante. Elle ne se contenta pas de tenir ces fonctions durant le premier hiver passé en Amérique. Durant tout le temps que les officiers et les colons vécurent ensemble à Ville-Marie, Jeanne Mance mit au service de tous ses compagnons ses dons merveilleux, son dévouement sans borne et son splendide désintéressement.

### Un jour de l'an rare

Le jour de l'an 1878 fut un vrai jour d'été. On voyait les bestiaux brouter dans les champs, où l'herbe était encore tendre. Dans une paroisse du district, à St-Bruno, un cultivateur laboura le lendemain, 2 janvier. Dans la région de Montréal, il y eut des régates sur le fleuve.

### Clôture des cours d'agriculture

L'année scolaire s'est terminée la semaine dernière dans plusieurs écoles d'agriculture régionale. Dans chaque maison, la collation des diplômes a donné lieu à de brillantes manifestations au cours desquelles des dignitaires religieux et des personnalités du monde agricole ont rendu hommage à la profession agricole.

A Rimouski, S. E. Mgr Georges Courchesne a présidé la cérémonie et remis à 12 élèves leur diplôme de capacité agricole. MM. Yvon Plourde, Lucien Lévesque, Fernand Bouffard, Léonard Dubé, Benoit Talbot et Raymond Gagnon ont obtenu la note "très grande distinction".

Dans son allocution, Son Excellence a annoncé la tenue d'une semaine sociale à Rimouski, en septembre, dont le thème sera "la vie rurale". Mgr l'Archevêque a encouragé les jeunes à demeurer à la campagne, déclarant que la grande ville est devenue, en quelque sorte, une infirmité pour un pays à cause de l'impossibilité d'y conserver la vie de famille.

M. Vincent Lanouette, agronome, représentait le Service provincial de l'Enseignement agricole.

### Prochain mariage

Le 10 mai, à Trois-Pistoles, sera béni le mariage de M. Paul-Emile Michaud, fils de M. Napoléon Michaud, de Rimouski, avec Mlle Lucile Bélanger, fille de Mme Ve Philippe Bélanger, de Trois-Pistoles.

## En page 6

Par suite d'une erreur de mise en pages, la matière de notre page 2 a été placée en page 6, et vice versa celle de la page 6 a été placée en page 2.

On trouvera donc en page 6, comme conséquence de cette transposition, le compte rendu de l'importante séance du 21 avril du Conseil Municipal de la Ville de Rimouski.

## Changement d'horaire des trains

Le chemin de fer Canadien National a, cette semaine, changé l'horaire de ses trains, qui arrivent maintenant à Rimouski aux heures suivantes :

Express montant	7.17 A.M.
Express descendant	10.50 P.M.
Océan montant	9.30 P.M.
Océan descendant	4.39 A.M.
Scotian montant	10.50 P.M.
Scotian descendant	5.28 A.M.
Local montant	1.05 P.M.
Local descendant	2.40 P.M.

## Comme en hiver

Deux ou trois copieuses bordées de neige, du 26 au 30 avril, précédées ou suivies de vent et de froid, nous ont donné l'impression d'un vrai retour de l'hiver. Le mois de mai débute avec de la neige presque partout et une température qui n'a rien de printanier. Pas plus de végétation... qu'à la fin de mars !

## Réduction de l'impôt sur le revenu à partir du 1er juillet

En prononçant son discours sur le budget, mardi soir, à la chambre des Communes, le ministre des Finances, M. D.-C. Abbott a annoncé de substantielles réductions d'impôt sur le revenu, à compter du 1er juillet 1947. Cet allègement accordé aux contribuables canadiens, pour sensible qu'il soit, a cependant causé du désappointement surtout aux petits salariés et à la classe ouvrière. De toutes parts, on réclamait l'exemption d'impôt sur les revenus ou salaires de moins de \$3000 ou \$2500 pour les gens mariés, et de \$1500 pour les célibataires. Rien à cet égard n'a été changé, les exemptions demeurant ce qu'elles sont, c'est-à-dire ne s'appliquant qu'aux revenus n'excédant pas \$1500 dans le cas des personnes mariées et de \$750 dans le cas des célibataires. Toutefois, la réduction d'impôt, qui sera en moyenne de 29%, sera fort appréciable. Voici quelques-uns des points saillants du nouveau budget :

Réduction d'impôt moyenne de 29 p.c. sur le revenu personnel, effective le 1er juillet 1947.

Réduction variant de 6 à 54 p.c. selon le revenu.

Les exemptions et les allocations actuelles demeurent en vigueur.

On présentera un bill pour simplifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Aucun changement dans les tarifs douaniers en attendant les résultats de la conférence du commerce à Genève.

Taxe sur les surplus de bénéfices de 15 p.c., révoquée le 31 décembre 1947.

L'impôt sur le revenu des corporations reste stabilisé à 30 p.c.

Une taxe de 5 p.c. est prélevée sur les dividendes payés par une filiale canadienne aux compagnies étrangères qui la contrôlent.

Le surplus se chiffrera à \$80.000.000, si, au contraire, ces provinces concluaient une entente avec le fédéral.

Revenus estimés à \$2.450.000.000, comparativement à \$2.984.000.000, en 1946-47.

Dépenses estimées à \$2.100.000.000 en 1947-48, comparativement à \$2.632.000.000, en 1946-47.

Faibles changements de l'impôt sur le transport et le sucre.

Aucun changement sur les impôts frappant les liqueurs et le tabac.

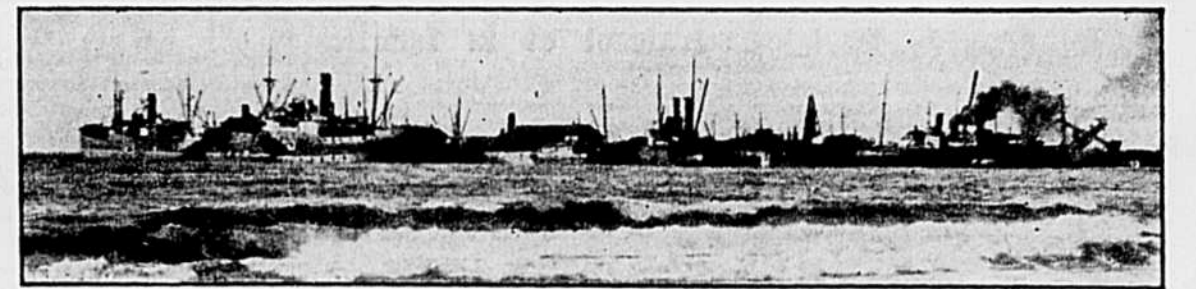
Aucun changement sur les droits de succession.

La taxe sur l'essence est déjà disparue.

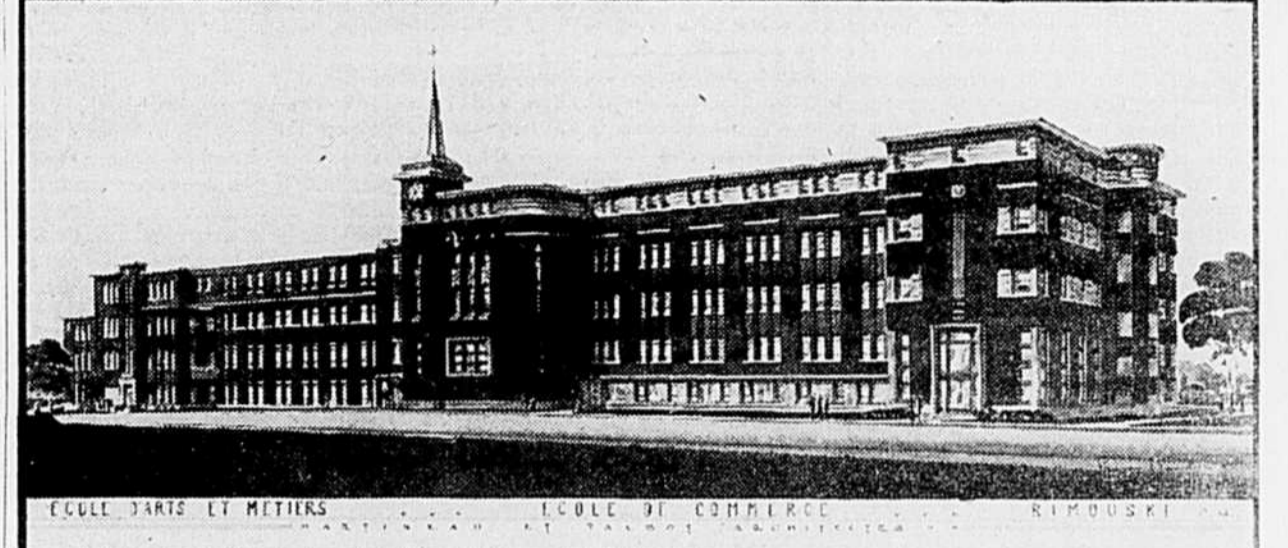
## Gagnant

Mercredi soir à l'Hôtel de Ville, eut lieu le tirage du frigidaire mis en raffle par le Club de Ski. M. G.A. Fortin, de Nazareth, en est l'heureux gagnant.

Au port de Rimouski



## Ce que sera l'édifice de l'École de Commerce de Rimouski dont la construction est commencée depuis septembre 1946



Perspective de l'École de Commerce de Rimouski dont la région sera bientôt dotée. L'édifice, contigu à l'École d'Arts et Métiers, est en voie de construction depuis septembre 1946 et sera des plus modernes. Les plans sont de MM. Auguste Martineau et E-Henri Talbot, architectes, qui ont la surveillance des travaux. Le contrat a été octroyé à M. J.-Georges Dubé, de Rimouski.

## Chronique de France

par Léo Darville  
de la British United Press

La nouvelle pièce de Jean Cocteau que le théâtre Hébertot présente au public parisien a changé dix-sept fois de titre avant d'adopter définitivement celui de l'Aigle à Deux Têtes. A l'origine, lorsqu'elle fut écrite en Bretagne, en 1943, cette tragédie inspirée de la vie de Louis II de Bavière et de l'impératrice Elisabeth d'Autriche devait s'appeler La Belle et la Bête ; on sait que par la suite le poète devait intituler ainsi un grand film. Le dernier en date des titres choisis pour le drame du théâtre Hébertot — avant celui qui figure aujourd'hui sur l'affiche — fut Azraël. C'est en Angleterre, où la dernière oeuvre de Cocteau a été créée avant Paris, que fut trouvée l'idée de prendre pour titre l'emblème impérial autrichien.

Quant à l'action du drame, qu'animent Edwige Feuillère et Jean Marais, elle surpasse en violence toutes celles des pièces que Cocteau a données jusqu'ici : la grande comédienne, en souveraine d'Autriche, et le beau jeune premier dans le rôle d'un anarchiste, n'ont pas fini de faire courir les foules vers cette salle qui sera complète tous les soirs durant des mois. Jean Cocteau, qui n'a pas l'habitude de s'endormir sur ses lauriers, annonce cependant la parution d'un essai : "La difficulté d'être" ; d'un poème : "La Crucifixion" ; d'un "Journal de la Belle et la Bête" et des textes de travail de "Sang d'un poète".

Un autre auteur réputé pour sa fécondité, Jean Anouilh, apporte lui aussi du nouveau à la scène parisienne. Le théâtre de l'Atelier va abandonner d'ici peu, en plein succès, Les frères Karamazov, tragédie d'après le roman de Dostoïevsky, qui s'est jouée depuis près d'un an, pour écrire Roméo et Juliette, de l'auteur d'Antigone. Une fois de plus, ce sera Yvonne Valentin, c'est-à-dire Mme Jean Anouilh, qui tiendra le premier rôle, aux côtés de Jean Chevrier, jeune et brillant transfuge de la Comédie Française. Le dernier né du délicat auteur de tant de "pièces roses" et de si vigoureuses "pièces noires" est difficile à classer dans une de ces deux catégories : il tient de la comédie comique et du drame poignant ; après un début très enlevé, et qui fait prévoir une farce, l'action s'aggrave, se tend, et se ténit de cette "fatalité" qui donne son poids à la tragédie grecque. Presque en même temps, un autre théâtre, celui de la Comédie des Champs-Élysées, montera une autre oeuvre de Jean Anouilh qui sera, celle-là, une véritable comédie : L'Invitation au Château.

Au Vieux-Colombier, qui connaît des jours glorieux du temps de Jacques Copeau, un jeune auteur, M. Maurice Druon, donne en trois actes une bonne leçon à tous les jeunes intellectuels que tente le théâtre : son Mégarce démontre par l'exemple les fautes à ne pas commettre et les classiques imperfections à éviter. Peu de jours après la première, le public boude ce spectacle en dépit de son sujet, qui est d'une incontestable grandeur. Et c'est le roi de Thèbes ; sept chefs ennemis assiègent sa cité, et son propre oncle, Créon, veut sa perte. La cité menacée a besoin d'un héros qui consente en pleine conscience le sacrifice de sa vie. Le jeune Mégarce se sent destiné à jouer ce rôle, mais en lui des sentiments trop humains luttent contre l'esprit d'abnégation. Après être passé par toutes les tran-

sait tremis avant l'autre guerre et se faisait traiter de "monstre" par les critiques, ne choque plus du tout en notre époque de scandales et de marches noires. On a connu depuis lors hélas ! des monstres d'une autre envergure, et celui de Bernstein semble bien apprivoisé. Trois anciens sociétaires du Français, Marie Bell, Jean Debucourt et Pierre Dux, et Hélène Perdrière, qui acquit la célébrité en jouant avec Sacha Guitry, jouent à la perfection dans ce drame de la jalousie à qui il a suffi un décor, une mise en scène et des décors de 1946 pour qu'il paraisse avoir été écrit aujourd'hui.

La Terre est ronde, d'Armand Salacrou, apparaissait, lors de sa création, en 1937, comme une critique du fascisme italien ; dans quelques jours, lorsque Charles Dullin reprendra cette oeuvre au théâtre Sarah Bernhardt, on peut s'attendre à ce que le public veuille voir, sous les traits du moine Savonarole, le portrait d'un autre homme d'Etat que Mussolini, et même d'un contemporain, Salacrou avait conçu sa pièce dès 1920, après avoir lu "La Renaissance" de Gobineau ; en mettant en scène la Florence du XVIe siècle, il a brossé un tableau des mœurs politiques qui est de tous les temps ; il déclare avoir voulu peindre "un drame d'amour vécu dans une époque violente" ; la nôtre se prête admirablement à ce genre de représentation. Par la suite, Dullin donnera L'An Mille de Jules Romains, en matrices classiques Cinna, et plus tard encore Kean, un drame d'Alexandre Dumas père.

Une autre pièce assez ancienne, puis-que elle date de 1925, et à qui conservé toute sa fraîcheur, est cet Azais de Louis Verneuil et Georges Berr tout empreint de philosophie optimiste et souriante, que donne le théâtre Daunou. Un pauvre professeur de piano a été malheureux durant les 35 premières années de sa vie ; selon la doctrine d'Azais, basée sur la loi des compensations, tout doit lui sourire désormais ; fort de cette conviction, il attire effectivement une chance irrésistible, une chance telle qu'il finit par souhaiiter le moindre désagrément pour rassurer la monotonie d'un bonheur limpide.

Cependant il y a à Paris 47 théâtres de quelque importance, et nous allons limiter là, pour aujourd'hui et quoi qu'il nous en coûte, une liste qui risquerait de devenir trop longue.

Les autorités médicales pressent les loucheurs habitués de prendre conseil. Le strabisme n'est pas comique, s'accorder-elles à dire ; il invite à consulter l'oculiste. L'astigmatisme, cause de vue confuse et anormale, ne se corrige pas par la contraction des paupières et des pupilles. Le strabisme entraîne la tension, la fatigue, le malaise général et souvent le mal de tête.

Strabisme

Société d'une messe

Monsieur Philippe Perrier, Vicaire général de Montréal, décédé le 16 avril 1947, était membre de la Société d'une Messe.

Aussi, M. l'abbé Léopold Bezinet, professeur au Séminaire de Ste-Thérèse de Blainville, décédé le 17 avril 1947.

Archevêché de Rimouski, le 30 avril 1947.  
Léonard LeBel, ptre secrétaire.

### Le Congrès Marial

Huit cardinaux, trois cent archevêques et évêques et au moins 5.000 prêtres se joindront à une foule dont le nombre, estime-t-on, dépassera la centaine de mille, dans une croisade de prières collectives pour l'établissement d'une paix durable dans le monde à l'occasion du Congrès Marial devant se tenir à Ottawa du 18 au 22 juin prochain.

Ce Congrès, le premier du genre au Canada sera, au dire des autorités ecclésiastiques, le plus grand événement religieux ou ralliement catholique dans l'histoire de notre pays. Il marquera aussi le centenaire du diocèse d'Ottawa qui renferme dans ses confins l'un des plus grands centres politiques et diplomatiques de l'univers.

Les principales cérémonies du Congrès autour d'un reposoir colossal qui est en voie de construction au parc Lansdowne, sur les bords de l'Historique canal Rideau sur lequel circuleront des barges illuminées en honneur du Saint Sacrement. Des processions de chars allégoriques faisant ressortir certains événements de la vie de la Sainte Vierge auront également lieu sur la pittoresque promenade d'Ottawa.

Si l'on considère que les prélats et personnalités distinguées qui doivent assister à ces assises mariales pour la paix représentent près d'une centaine de pays différents, on peut dire que le Congrès prendra des proportions internationales.

Dimanche, 22 juin, jour de clôture du Congrès, deux Canadiens éminents liront l'acte de consécration du Canada au Cœur Immaculé de Marie. Ce sont, en français et en anglais respectivement, le très hon. Louis St-Laurent, ministre des Affaires extérieures, et l'hon. James-J. McCann, ministre du Revenu national. Au cours de la journée de clôture, on entendra à la radio un message spécial de Sa Sainteté le Pape Pie XII à l'occasion du Congrès.

Trois premiers ministres provinciaux, tous catholiques convaincus, y joueront également un rôle spécial et significatif; ce sont les honorables Maurice Duplessis (Québec), Angus-L. Macdonald (Nouvelle-Ecosse) et John Hart (Colombie britannique) qui présenteront ou remercieront à certaines occasions des prédicateurs de renom, tels leurs Eminences les cardinaux Gerlier, de Lyon, France, et McGuigan, de Toronto.

En plus des représentations théâtrales et des processions basées sur la vie de la Très Sainte Vierge et auxquelles participeront des artistes de renom, le Congrès sera marqué par une exposition religieuse à laquelle prendront part plus d'une centaine de communautés d'hommes et de femmes et dont l'objet est de faire mieux connaître les œuvres de l'Eglise à travers le monde. Ce sera l'occasion pour de grands prédicateurs étrangers de faire appel en faveur de vocations sacerdotales.

(Communiqué)

### N.-D. du S.-Coeur

La cloche de l'église.— C'était par un beau soir d'été, un de ces beaux soirs de juin. La voûte lactée des cieux planait sur ma tête comme un voile blanc au-dessus du berceau de l'enfant endormi. Le ciel était illuminé d'une splendeur infinie, il me paraissait bien beau, bien beau ce soir là.

Dans le ciel serein apparaissait la lune aux reflets d'or tandis que le soleil élargissait doucement, sous mes regards enchantés. Après avoir regardé sur la terre une chaleur bienfaisante et éclairé de ses rayons divins la belle forêt verte, il franchissait sa route à travers les noirs sapins et disparaissait aussitôt derrière les montagnes qui semblaient lui exprimer à son passage un doux regret.

La nature était silencieuse et belle, la température idéale. Les belles prairies ornées de fleurs printanières distribuaient à la nature un parfum agréable. Les arbres au feuillage assez abondant se balançaient mollement aux souffles capricieux d'une brise fraîche. On entendait de très près le doux murmure des ruisseaux, les cris répétés des petits oiseaux, le gazouillement de la gentille hirondelle; le petit merle égaré faisait entendre des cris plaintifs qui attiraient l'attention des passants. Enfin dans cette rêverie lointaine, tout me semblait en réalité une nouvelle nature, une nouvelle galeté.

Seule, assise à la fenêtre, je contemplais ce spectacle silencieux, lorsque soudain se fit entendre le léger tintement de la cloche de l'église. Ce son assez lointain amenait dans mon âme une impression de joie et même de tristesse, car je ne puis croire qu'il est sur terre un être dont le cœur n'ait jamais éprouvé la douleur d'entendre retentir à son oreille le glas de la mort de l'un de ses parents ou amis. Pour moi, c'était un de mes proches. Quelle fut triste la journée, où la mort est venue m'enlever ce parent qui avait été beaucoup pour moi!

Il me semble qu'en ces jours de tristesse la cloche se revêt avec nous d'un deuil profond et même pleureur.

Mais, tout en pleurant, elle semble dire ces mots consolants: Ne pleurez plus, consolez-vous! En effet, la cloche nous sonne; elle nous appelle à nous rendre au sanctuaire pour y prier Dieu pour chaque jour qui passe, qu'il soit triste ou gai. Elle nous montre à rester fidèles à Celui qui nous indique le vrai sentier qui conduit au céleste séjour.

Viellette Sacré-Coeurienne.

### L'alcool et la famille

(Communiqué)

La famille est la première et la plus importante cellule de la société; elle doit constituer le fondement, la base de toute société bien organisée. Et toutes tant que nous sommes, quel que soit notre état de vie, avons très grand intérêt à ce que la famille conserve sa pleine valeur, son entière intégrité; tous nous travaillons d'ailleurs dans ce sens. La religieuse qui forme l'esprit, élève ou soigne les membres des familles; l'institutrice chargée de façonner en grande partie l'âme des jeunes; et surtout la mère, vocation du plus grand nombre, responsable continuelle et directe de la famille. Cette importance de la famille, objet de toutes les plus nobles activités, des sollicitudes les plus pressées, démontre la nécessité très grande de la préserver des dangers qui la menacent.

Et l'alcool étant l'une des plus mortelles et des plus immédiates menaces, l'on voit tout de suite l'urgence d'une lutte acharnée et sans merci à ce fléau destructeur et ruine de la famille.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la question, nous effleurons tout le sujet, au risque de présenter un travail qui pourra sembler un peu superficiel, à cause de la brièveté de l'exposé. Et vu l'intérêt immédiat que vous y trouverez, nous verrons d'abord en quoi l'alcool et la famille peuvent intéresser des jeunes comme vous, des étudiantes.

Vous êtes à l'âge où l'on doit prendre des bonnes habitudes. Vous vous enrôlez dans les Jeunes d'Arc; il se présente une occasion, vous êtes reçue par un groupe de jeunes filles pour fêter une de vos amies, on vous offre un petit verre de vin, c'est un petit sacrifice pour vous de refuser, la plupart ayant accepté; tout simplement vous dites: "Je suis Jeune d'Arc, et je ne prends aucune boisson forte". Quel bel exemple pour vos jeunes amies! Elles seront peut-être disposées à se faire abstenir comme vous. La même chose peut arriver dans votre famille; vos parents reçoivent des invités, l'on passe quelque chose qu'on appelle une politesse, vous refusez; je suis certaine que vos parents seront fiers de vous et, même s'ils sont déjà tempérants, cela les fera sans doute réfléchir et votre bon exemple leur fera peut-être franchir un degré de plus dans la voie de la perfection. Faites de la propagande autour de vous, amenez de vos amies aux réunions de Jeune d'Arc pour voir comment ça se passe. De tels efforts pour faire le bien autour de vous seront certainement récompensés. Ayant acquis de si bonnes habitudes durant vos études, avec combien moins d'inquiétudes vous pourrez sortir du couvent pour entrer dans votre vie de jeunes filles...

Demain vous serez une jeune fille, une grande jeune fille lancée dans la vie pour la plupart. Le problème que nous étudions vous intéressera de façon plus immédiate. Les bonnes habitudes que vous avez prises durant votre séjour au couvent ne doivent pas disparaître dès votre entrée dans le monde. C'est à ce moment-là que la lutte sera plus dure, mais avec la grâce de Dieu et vos bonnes résolutions je suis certaine que vous ne faiblirez pas. N'avez pas peur de vous dire Jeune d'Arc partout où vous passerez. Vous arrivez à l'âge où la jeune fille commence à recevoir un jeune homme; s'il a l'habitude de prendre un petit verre et même s'il est tempérant, donnez-lui de bons conseils. Je ne bois pas, dirait-il, je n'ai pas besoin d'entrer La cordaire. Oui, lui direz-vous, tu ne bois pas, mais tu fréquentes peut-être de tes amis qui ne sont pas mauvais, mais qui, dans plusieurs occasions, ne dédaignent pas leur petit verre et, à force de te solliciter, t'entraîneront petit à petit à leur suite. Si ce jeune homme est sérieux et s'il tient vraiment à vous fréquenter, il trouvera que vous êtes une jeune fille sage et s'enrôlera probablement dans les cercles Lacordaire après un certain temps. Et pour vos parents, s'ils vous voient sortir avec un jeune homme sobre, ils vous donneront plus facilement la permission de l'accompagner dans certaines veillées, et ils seront moins inquiets de vous laisser partir, si vous et lui ne prenez jamais de boisson. Combien de jeunes filles auraient évité des malheurs irréparables, si elles avaient été abstenir.

L'application de DDT, simple mais bien faite, en pulvérisation ou en poussière, aux endroits où se cache la punaise des lits ou là où elle doit venir en contact avec l'insecticide, supprime cet insecte nuisible et prévient sa réapparition pendant plusieurs mois; elle élimine également la nécessité des fumigations dispendieuses, fastidieuses, dangereuses et d'un effet seulement temporaire.

L'application de pulvérisation résiduelle de DDT à l'intérieur d'édifices de toutes sortes, là où les mouches sont une source d'ennuis, et la pulvérisation périodique ou la destruction appropriée des substances favorables à la multiplication de cet insecte, pourraient supprimer en grande partie le fléau de la mouche commune dans les localités entières, si ces opérations étaient effectuées sur une échelle assez générale.

et surtout à la mère de famille, des obligations dont l'accomplissement demande souvent de lourds sacrifices. Quel bel entraînement à ces actes de renoncement, que cette privation d'alcool pendant la vie de jeune fille, sacrifiée en somme relativement léger. Mes jeunes amies, faites-vous donc Jeune d'Arc pour vous mieux préparer au mariage.

Pour vous encourager à pratiquer l'abstinence, pensez aussi à l'heureux jour où vous serez maman. Votre bonheur et votre santé, l'éducation de vos enfants, l'aide et l'encouragement à votre mari, l'estime de votre entourage seront en jeu, si vous prenez de la boisson. Si l'alcool est un poison, et c'en est un, il l'est surtout pour la femme dont il corrompt le sang, excite les nerfs et affaiblit le cœur. Si l'alcool nuit à la santé de l'homme, dont l'organisme est plus fort, comment ne nuirait-il pas à celui de la femme, qui est plus faible. Tuteur de la santé de la femme, l'alcool détruit encore son bonheur, car la femme qui boit ne craindra pas de faire bien d'autres bêtises qui déplairont à son mari et seront une source continuelle de mécontentement. D'ailleurs, la maman qui boit est-elle vraiment digne du nom de mère? Comment cette maman pourra-t-elle donner des conseils à ses enfants à propos d'abstinence, si ses paroles ne sont pas appuyées par des actes, car les enfants si imitateurs feront plutôt ce que leur maman fait que ce qu'elle leur dit de faire. Pour bien éduquer ses enfants, la maman doit les habituer au sacrifice et leur en donner l'exemple. La famille est une école de tempérance, a-t-on dit très justement; ne la transformons pas en lieu de scandale, comme plusieurs le font à l'occasion des fêtes, des mariages, etc. Votre rôle, le rôle de la maman en ce domaine, est immense. Rappelons-nous les paroles que Pie XII adressait aux femmes de Rome et d'Italie le 25 octobre 1945: "Le sort de la famille, le sort de la communauté humaine sont entre vos mains."

Si vous entrez dans le mariage avec de telles dispositions, vous vous préparez un avenir heureux, vous serez la joie de votre mari et de vos enfants et attirerez les bénédictions du ciel sur toute votre famille.

L'alcool est donc un grand, un très grand ennemi de la famille, assise de la société. Il faut à tout prix l'empêcher d'exercer son action néfaste: Pour cela, on doit absolument se garder d'attendre qu'il ne soit trop tard. Il est nécessaire de prévenir, pour n'avoir pas à envisager l'irréparable. Vous pouvez dès maintenant, ainsi que vous l'avez vu, jouer un grand rôle dans cette croisade. En devenant abstenir, en devenant Jeune d'Arc, vous vous libérez d'une entrave, vous préparez votre bonheur pour plus tard, vous aidez les vôtres, votre entourage; vos mérites rendront plus probable, pour vous et vos imitateurs et bénéficiaires, l'obtention de la récompense promise à tous ceux qui n'oublient pas que Dieu doit être premier servi.

Mme Paul-Henri LAVOIE  
Rimouski, 12 février 1947.

### Destruction des insectes dans la maison au moyen du ddt

Les effets toxiques remarquables du DDT font qu'il est possible de réprimer plus efficacement qu'auparavant les principaux insectes nuisibles à la santé et à l'hygiène publiques. La chose est particulièrement vraie en ce qui concerne deux espèces par trop répandues; la mouche commune et la punaise des lits, écrit le Dr C. R. Twinn, de la Division de l'entomologie du ministère fédéral de l'Agriculture, dans un article publié par "Scientific Agriculture" sur "Les nouveaux insecticides, raticides et substances repoussantes utiles dans le domaine de la santé publique".

L'application de DDT, simple mais bien faite, en pulvérisation ou en poussière, aux endroits où se cache la punaise des lits ou là où elle doit venir en contact avec l'insecticide, supprime cet insecte nuisible et prévient sa réapparition pendant plusieurs mois; elle élimine également la nécessité des fumigations dispendieuses, fastidieuses, dangereuses et d'un effet seulement temporaire.

L'application de pulvérisation résiduelle de DDT à l'intérieur d'édifices de toutes sortes, là où les mouches sont une source d'ennuis, et la pulvérisation périodique ou la destruction appropriée des substances favorables à la multiplication de cet insecte, pourraient supprimer en grande partie le fléau de la mouche commune dans les localités entières, si ces opérations étaient effectuées sur une échelle assez générale.

La blatte ou coquerelle est un autre insecte nuisible qui peut être exterminé dans les édifices infectés, par l'emploi de DDT. Dans ce cas, les préparations contenant du DDT et du pyréthre sont particulièrement efficaces.

Les moustiques sont mêmes plus susceptibles aux effets du DDT que la mouche commune; un faible dépôt de cet ingrédient laissé sur les

## Le premier pensionnaire de la cité de Québec fut François-Xavier Garneau

### Un vote qui ne fut pas unanime

Le premier pensionnaire de la cité de Québec ne fut nul autre que François-Xavier Garneau, notre historien national. La liste des traites du personnel de la vieille cité de Champlain s'ouvre donc par un nom vénéré dans notre histoire, un nom presque aussi illustre que ceux qu'il a chantés dans son Histoire du Canada.

François-Xavier Garneau avait remplacé comme greffier de la cité de Québec, en juillet 1844, M. Georges Futvoye, avocat, qui avait abandonné cette charge. Disons que M. Garneau avait eu un concurrent pour obtenir cette charge. Deux noms avaient été proposés au conseil de ville, celui de M. Garneau et celui de M. Thomas Amiot, avocat. M. Garneau fut élu par une voix de majorité. Neuf conseillers avaient voté pour M. Garneau et huit pour M. Amiot. Nommons au moins les conseillers qui votèrent pour M. Garneau: MM. Connolly, O'Brien, Doran, Glackemeyer, Plamondon, Robitaille, Savard, Laurin et Rousseau. On donna à M. Garneau le salaire mirobolant de \$1200 par année. En décembre 1863, M. Garneau, épuisé par son dur labeur, malade, offrit sa démission comme greffier de la cité de Québec. Le *Canadien* du 14 décembre 1863 disait: "La ville natale de notre historien national lui doit ce tribut (une pension demandée par M. Garneau.) L'homme qui

consacra ses forces et sa vie à écrire l'histoire de son pays sans aucune rétribution que la reconnaissance de ses compatriotes méritait autre chose, dans les épreuves qui le forcent au seuil de la vieillesse, que de stériles sympathies." Le 8 janvier 1864, le conseil de ville de Québec acceptait la résignation de M. Garneau et, en considération de ses longs et utiles services, lui accordait une pension annuelle de deux cents louis. Ajoutons que le vote sur la pension de M. Garneau ne fut pas unanime. Il se trouva un ou deux conseillers pour s'opposer à cette proposition patriotique. Par charité, nous ne donnons pas les noms de ces con-

seillers. Leurs descendants auraient peut-être honte d'eux. (Le "Bulletin des Recherches Historiques")

Leur descendants auraient peut-être honte d'eux. (Le "Bulletin des Recherches Historiques")

### Accidents à la maison

La maison comporte toutes sortes de dangers, surtout pour les enfants, et de simples précautions en dedans et à l'entour peuvent prévenir de sérieux accidents, soulignent avec à propos les autorités sanitaires à Ottawa. Elles recommandent la protection des escaliers et des fenêtres, afin d'éviter aux enfants les blessures consécutives aux chutes. Elles préconisent aussi les accessoires de jouets et la suppression par le clouage des risques constitués par les tapis mobiles.



## "TU AS TELLEMENT DE VIE LOUISE!"

"C'est parce que je suis bien! Pourquoi n'essaies-tu pas le SEL EFFERVESCENT ABBEY'S le matin quand ça ne va pas? C'est si rafraîchissant, si agréable — une couple de cuillerées à thé dans un verre d'eau: l'effervescence se fait en un clin d'oeil, complète!"

Voilà le secret. Votre bien-être physique se reflète sur votre figure. Pour aider Dame Nature à chasser les poisons de l'organisme, rien de mieux que l'Abbey's effervescent.

### ADOPTEZ LE SEL ABBEY'S EFFERVESCENT

Des milliers l'ont fait!



## Marius Barbeau

### Il a su conserver les richesses de notre folklore

AU MOMENT où la vie moderne menaçait d'un irréparable oubli toutes les vieilles chansons de notre pays, Marius Barbeau a su préserver ce trésor du passé. En quête de ces mélodies que chantaient jadis nos habitants, nos pêcheurs et nos bûcherons, il a parcouru toutes les provinces du Canada. Et, au moyen d'un appareil enregistreur, il a conservé des airs et des paroles apportés de l'Artois, de l'Anjou, de Normandie par nos premiers colons... des chansons dont bon nombre semblaient depuis longtemps oubliées, même en France.



Né à Sainte-Marie-de-Beauce, Marius Barbeau avait deux ans quand sa famille tenta de s'établir dans l'Idaho. Un jour, voyant son père marcher le long d'une voie ferrée, le petit garçon s'imagina qu'il retournait au Canada et partit à sa suite... Douze milles plus loin, tard dans la nuit, on le retira d'un fossé où, épuisé, il était tombé.



Sa famille revint bientôt au Canada. Admis au barreau en 1907, il se vit attribuer une bourse Rhodes, et fut promu, à l'université d'Oxford, au baccalauréat ès sciences. Appelé, à titre d'anthropologue, au Musée national du Canada, il fit bientôt autorité dans tout ce qui concerne le folklore, l'architecture, la sculpture, le costume et les arts manuels du Canada.



Ses brillantes connaissances s'étendent aussi aux dialectes et aux coutumes des Indiens de l'Amérique du Nord; ses travaux dans ce domaine lui ont, deux fois, fait remporter le Prix David (section anglaise) et nombre d'autres marques de distinction. Il a puissamment contribué à la renaissance de notre mouvement artistique, et à faire connaître, sur ce continent, les traditions culturelles du Canada français.



L'ÉMINENTE CARRIÈRE de M. Marius Barbeau démontre que le Canada offre aujourd'hui à ses jeunes citoyens d'insignes occasions de se distinguer, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine intellectuel.

Quelle que soit la carrière qu'il choisit, tout jeune Canadien persévérant et résolu peut aujourd'hui parvenir au succès dans son propre pays et acquérir les plus riches récompenses.

## Molson's

(tiré d'une série d'articles biographiques illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

## Opinions en liberté

# Une brassée de fagots

(par Louis Morneau)

### Contre le blasphème

Un brave garçon qui est entrepeneur dans les chantiers forestiers ne souffre pas que ses hommes sacrent ou blasphèment. Il est sévère, inflexible même, sous ce rapport; et il convient, certes, de l'en féliciter. Ces hivers derniers, il a renvoyé quelques "gros sauteurs", après leur avoir donné une chance de se corriger. Et personne, assurément, ne songera à l'en blâmer. Ce "jobber" fait de l'apostolat; il fait sa part dans la lutte contre le blasphème, ce chancre hideux qui enlaidit encore trop la face de notre peuple.

Il convient de rappeler ici, puis-que certains semblent l'oublier, que non seulement la loi divine, mais aussi la loi humaine défend de blasphémer, qu'elle place, par conséquent, les blasphémateurs sur le même pied que les êtres malfaisants. Les blasphémateurs sont, en effet, des êtres malfaisants; ils s'attaquent directement à Dieu, source première de tout bien, pour l'insulter et l'outrager.

Pourquoi tous les entrepreneurs dans les chantiers, et tous les employeurs en général, n'imiteraient-ils pas le courageux gars dont je viens de parler? Alors, en peu de temps, on finirait par débarrasser notre province de cette criminelle manie, qui scandalise nos frères séparés et qui nous fait passer, aux yeux des étrangers, pour un peuple de sauteurs.

**Aides à sauvegarder la race!**

L'autre jour, dans une gare, je lisais une affiche ainsi rédigée: "Aidez à sauver des vies. Donnez à la campagne nationale en faveur de l'Association Ambulancière St-Jean..." Et je pensais, en petto, que des affiches semblables, on devrait en sortir d'abord contre l'alcool, fléau pire que la guerre, la peste et la famine réunies, comme l'a si bien dit Gladstone.

Oui, c'est d'abord contre l'alcool, le pire ennemi de notre race, qu'on devrait organiser et mener une vigoureuse campagne nationale. C'est pour combattre l'alcool, sous toutes ses formes, qu'on devrait afficher partout, dans tous les lieux publics, voire sur les façades des maisons, des placards bien nets, bien lisibles, qui seraient ainsi conçus: "Guerre à l'alcool! Guerre au plus mortel ennemi de notre race! Aidez à sauver des milliers de vies, de bonheurs, de foyers, toute la race enfin!"

**Où est la logique?**

D'après les journaux, il y aurait actuellement au Canada environ 150.000 chômeurs. Il y a d'abord une dizaine de mille vétérans dont on ne sait que faire. Puis on est en peine des mineurs des provinces maritimes, lesquels sont oisifs; on parle de les déménager dans l'Ouest. Bref, le chômage sévit dans tout le pays; on n'entend parler que de chômage.

Dans le même temps, on parle d'immigration. Et non seulement on en parle, mais on en fait. On est même en train d'envoyer les pays d'étrangers. Pour nous rassurer, on nous dit que ces étrangers sont la crème de l'Europe; qu'ils sont très sur le volet, qu'ils ont bon caractère et bon dossier, et qu'ils apportent ici leur galette. On prétend, de plus, que ces nouveaux citoyens, irrésistibles et bien "argentés", vont augmenter le rendement national et qu'ils vont, dans la même mesure, aider à payer les impôts et à éteindre la dette du Canada. Et patati et patata...

Décidément, nous autres le peuple, on nous prend pour un ramassis d'idiot. On nous ennuie de toutes les manières; on nous assomme de règlements, de formules, de cas-sé-tête; on nous embrouille tant qu'on peut; on nous éreinte de taxes, d'impôts; on nous prive de tout... sauf de bière et de whisky... pour mieux nous abrutir; on nous asticote, on nous harcèle, on nous tourmente; et, par-dessus le marché, on nous extorque nos votes, parfois à coups d'assommoir, comme dans Richelieu. Et le plus surprenant, dans tout cela, c'est que nous nous laissons faire, tels des agneaux, sans réagir, sans pousser un braillement. Voilà jusqu'à quel point la politique nous a — vous et moi — anesthésiés!

**On parle beaucoup de beurre.**

**Mais...**

...tout ce verbiage n'en met pas plus sur nos tartines. On nous parle du beurre australien, qu'on fait venir via l'Angleterre. Notons, incidemment, que tout doit passer entre les mains d'Albion. Et plus on parle de beurre, moins il y en a. Et, dans le même temps, des fermiers, un peu partout, abattent des vaches, parce qu'ils n'arrivent pas à faire leurs frais.

Mais on va, bientôt, augmenter le prix du beurre de 10 cts; cela, dit-on, va permettre aux habitants de se rattraper, vu qu'on leur a coupé la prime sur la livre de gras. Il est bien désirable que les cultivateurs se rattrapent; mais vont-ils, en fin de compte, bénéficier du 10 cents d'augmentation du prix de la livre de beurre? Il y a tant de manigances qui jouent, ces années-ci, sur le marché... Chose sûre, les consommateurs, dont le porte-monnaie se fait de plus en plus mince (et je songe aux chefs de familles nombreuses qui gagnent 45 ou 50 cts de l'heure) les consommateurs, eux, vont payer le beurre 10 cts plus cher.

Toutes les nécessités de la vie, celles qu'on peut encore se procurer, montent sans cesse, je veux dire le prix de ces choses; et, dans le même temps, les salaires ne bougent pas, on tente même de les baisser ça et là. Comment cela va-t-il tourner?... Pourtant les économistes, les financiers ne manquent pas; il y en a même trop. La hausse des prix, sans une hausse équivalente des salaires, voilà qui favorise fort le communisme. Qu'en pensez-vous?... Avis à nos vaillants députés, qui se sacrifient jour et nuit sur l'autel de la Patrie!

**Puis le lait, lui?...**

On a parlé du beurre, on peut bien jaser du lait, hé? Le beurre et le lait, c'est pas mal parent; l'un et l'autre viennent de la vache. Cela dit pour ceux qui pourraient l'ignorer. Mais personne n'ignore, assurément, que le lait est la première, la toute première nécessité de la vie; qu'il en faut absolument, d'abord pour les petits, et qu'au prix qu'on le paie les familles des travailleurs, les grosses familles, doivent s'en priver en partie, sinon entièrement. Dans des familles de Rimouski, on consommait 7 ou 8 pintes de lait chaque jour; depuis un certain temps, à cause de la hausse du prix, on a réduit cette quantité de moitié. Une bonne petite maman, qui a trois amours d'enfants et dont le mari est journalier, me disait l'autre soir, avec tristesse: "Pensez que le lait, rien que le lait, ça nous coûte \$150. par année! Puis il y a le loyer, et le bois, et la maladie, et tout le reste!" Pensez un peu, vous qui lisez mes "ennuyances", aux soucis, aux tourments de ce jeune ménage ouvrier, qui demeure, malgré tout, assez héroïque pour continuer de transmettre la vie, selon la loi naturelle proclamée par Dieu.

Ottawa trouvait ça fatigant de verser aux laitiers une prime de 2cts par pinte de lait, pour soulager un peu le peuple; cette prime, il l'a supprimée; mais il ne se lasse pas, par contre, de verser des milliards aux étrangers. Tout pour les autres, rien pour les Canadiens!

C'est vraiment une pitié, pour ne pas dire un crève-coeur, de songer que dans un pays d'abondance comme le nôtre des milliers de pauvres petits souffrent... et meurent... du manque de lait. Voyons un peu à Montréal, où la Commission scolaire des Ecoles catholiques achète, chaque année, des centaines de gallons de lait, qu'on fait boire aux écoliers débiles, aux enfants dont la croissance a été retardée, parce qu'ils ont été privés de cet aliment complet, l'aliment des enfants par excellence.

Or, personne n'ignore qu'il existe à Montréal, comme dans toutes nos grandes villes, un puissant monopole du lait, qui s'enrichit au détriment de la santé publique. Au reste, la province de Québec est saignée à blanc par les trusts; on l'a déjà surnommée, avec raison, "le paradis des trusts". Cela explique que le communisme y trouve un terrain propice, tout préparé.

Ce régime exaspérant, qui ne devrait plus être toléré, est absolument contraire au bon sens et, sans doute, à la volonté de Dieu; c'est un régime honteux, indigne d'un siècle civilisé; c'est un régime qu'on n'impose pas aux bêtes; et tout ce qu'il fait endurer de soucis, d'inquiétudes, d'angoisses, de tortures morales et physiques, tout cela écrie vengeance au ciel contre ceux qui en sont responsables.

**Et le sucre...**

Le sucre, lui aussi, fait beaucoup parler... et enrager. On en a parlé en Chambre, à Ottawa, le 23 avril. Des députés ont reproché au Gouvernement de traiter injustement les producteurs de sucre de la Colombie britannique, par comparaison avec les importateurs de sucre fabriqué dans l'empire. Actuellement, le Canada produit à peine 20 p.c. du sucre nécessaire à sa consommation; le reste, soit 80 p.c., il l'importe. Si l'on cessait, peu à peu, d'importer du sucre, et qu'on voulait protéger nos fabricants en les subventionnant, alors le problé-

me serait vite résolu: le Canada pourrait se suffire.

M. Isley a bondi de ses gonds. Il a prétendu qu'il n'était pas sage de développer au Canada, à coups de subsides, une industrie du sucre, et de la protéger par des tarifs contre les pays de l'empire qui ont besoin de nos dollars pour acheter nos produits.

**Le marché anglais!**

La peur de perdre le marché anglais, cela est devenu une phobie chez nos adorateurs de l'Empire, et cela leur donne la colique. Ces fervents ne voient que l'Angleterre, ils ne songent qu'à l'Angleterre, ils ne vivent que pour l'Angleterre. Pour eux le Canada n'existe pas, il ne compte pas.

Et pourtant, que devons-nous à l'Angleterre?... L'oubli des injures passées, le simple pardon de la charité chrétienne! Pas plus. A ceux-là qui pourraient en douter, je conseillerais de lire le livre de M. Bourassa: "Que devons-nous à l'Angleterre?" Là ils trouveront une réponse à leurs doutes, un apaisement à leurs angoisses.

On nous chante sur tous les tons, et combien on fini par le croire, que l'Angleterre a besoin de nos milliards, qu'il faut lui passer, sans quoi nous allons perdre le marché anglais. Alors, pour parer à cette éventualité, ouvrons un marché chez nous, au Canada; gardons ici nos denrées, quitte à envoyer le surplus aux "vrais affamés" de l'Europe; gardons aussi nos milliards, distribuons-les plutôt aux Canadiens, afin qu'ils puissent, une bonne fois, se procurer leurs propres denrées et s'en remplir le ventre. "Charity begins at home", disent ces bons Anglais.

**La perte du marché anglais**

Perdre le marché anglais? Pour ce qu'il nous enrichit!... Au Canada actuellement, 150.000 hommes chôment; on ne se préoccupe pas de les employer; on pourrait, cependant, les mettre à faire des paniers, des parapluies, et bien d'autres choses. Mais non! on aime mieux faire venir ces choses d'Angleterre, pour les vendre un prix fou aux Canadiens. Comme ces parapluies, dont parlait le *Devoir* l'autre jour, qu'on vend à Montréal \$16.50. Ça paye de garder le marché anglais!

Il se rencontre des esprits assez naïfs pour croire que si, demain, Albion glissait sous l'océan avec son île, c'en serait fait du Canada, donc de vous tous et de moi. La naïveté n'a pas de limites.

**Voyons l'Irlande.**

L'histoire de l'Irlande démontre le ridicule de cette prétention. On sait l'histoire pathétique de l'Irlande. On sait comment les Irlandais, peuple catholique, ont été persécutés, martyrisés par l'Angleterre, après que celle-ci — entraînée par un roi adultère et orgueilleux — se fut détachée de Rome; comment ils ont été dépossédés de leurs terres, au profit des landlords anglais, sous Jacques Ier et Cromwell, parce qu'ils voulaient rester Irlandais et catholiques.

O'Connell, le grand agitateur de l'Irlande, entreprit la libération de sa patrie, il y a un siècle et plus; il mena vigoureusement la lutte. Cette lutte, elle s'est toujours poursuivie depuis. De Valera l'achevait, lui le menait à bonne fin, en 1939, en refusant absolument d'entrer dans la guerre avec et pour l'Angleterre, et en coupant les liens qui faisaient de l'Irlande "une des vaches à lait" de l'Angleterre.

L'Irlande est donc sortie de l'Empire, elle s'est séparée de l'Angleterre, pays apostat et orgueilleux; elle a perdu le marché anglais, elle se l'est volontairement fermé; elle a fièrement secoué le joug de la servitude, de l'esclavage; et l'Irlande vit toujours, elle ne s'en porte pas plus mal, au contraire!

**Notre grand agitateur: Henri Bourassa**

Le Canada a eu, lui aussi, son grand agitateur: ça été Henri Bourassa. Mais ses compatriotes n'ont pas voulu le reconnaître; ils l'ont rejeté. Ils ont aimé mieux se confier — confier les destinées de leur pays — à des patriotes suspects, sinon à des aventuriers politiques. Aussi voyez où nous en sommes. Si on avait voulu écouter Bourassa, si on avait voulu le suivre, nous ne

serions plus, et depuis belle lurette, "des lonceaux trop vieux pour têter mais trop jeunes pour prendre la brousse." (Gérard Filion, *Devoir* du 14 avril.)

**Sir John-Alexander Macdonald**

Cependant le Canada avait été, depuis la Confédération jusqu'à 1890, un pays autonome, un état souverain et indépendant. Ce fut au temps de sir John-Alexander Macdonald. Celui fut l'un des "papas" de la Confédération. Il avait une mentalité canadienne; il aimait le Canada, il le considérait comme sa seule et unique patrie. Il ne voulait jamais en reconnaître d'autre. Et c'était naturel; c'était sensé, logique. Tout homme n'a qu'une patrie, à moins de n'en avoir pas du tout, comme les Juifs, ou de comprendre la chose dans le sens que lui donnait Voltaire, quand il grimaçait sa raillerie: "La patrie, pour les cochons, c'est partout où il y a des glands". C'est pas mal d'après ce concept, d'après cette manière de comprendre la patrie, qu'on a gouverné le Canada, depuis les beaux jours de Macdonald.

Celui-ci ne s'intéressa guère aux affaires de l'Angleterre, ni à celles des autres pays; il ne fut jamais pressé de fourrer le Canada dans les boucheries impériales ou mondiales, pour le seul bénéfice de l'Angleterre. Au contraire. D'ailleurs, il avait assez de chats à fouetter. Puis il ne souffrait pas de mégalomanie. Il ne prétendait pas, comme nos grands Chevaliers d'aujourd'hui, être capable de régenter l'univers, et le Ciel et l'Enfer. Bref, Macdonald n'a servi que son pays, le Canada, et il l'a bien servi; il ne l'a pas trahi, pas une seule fois, au profit d'intérêts égoïstes et mercantiles, anglais ou autres.

Un jour que l'Angleterre était en guerre, et que de Londres lui parvint un S.O.S., Macdonald opposa un non catégorique. Il répondit avec humour: "Charbonnier est maître dans sa cabane". Les "jichoux de l'Angleterre" de son entourage en furent scandalisés; l'un d'eux lui fit remarquer: "Si vous vous obstinez dans votre détermination, le prestige de l'Empire va en souffrir". — "Périsse l'Empire, riposta Macdonald, pourvu que vive le Canada!"

Ce grand homme d'Etat, ce fier Canadien mourut en 1891; il est enterré dans la tombe l'indépendance du Canada. Quelques années plus tard, en 1899, on était le président de la participation du Canada aux guerres de l'Empire. Ce fut la participation — "la participation criminelle", ainsi que l'a qualifiée Bourassa — à la guerre du Transvaal, en Afrique.

**Toujours pour l'or!...**

Il convient de préciser ici, tellement c'est évident, que le Transvaal était alors une république; que c'était un pays riche en or et en diamants, niaiseries qui ont toujours excité les convoitises des hommes, qui les ont, bien souvent fait s'entregorger comme des chiens; que ses habitants, les Boers, vivaient paisibles et heureux. Depuis longtemps, le "bull-dog" anglais (qui ne valait guère mieux que l'ours russe de nos jours) avait les yeux, ses yeux injectés de sang, sur ce coin du globe; il lui tardait de se ruer dessus, il s'affilait les crocs...

Le jour fatal vint. Ce jour-là, les soldats d'Albion, aidés de 1000 soldats canadiens, — "la participation criminelle" — sabrèrent, massacrèrent, 20 contre 1, les inoffensifs Boers, pour leur enlever, avec leur liberté, leurs mines d'or et leurs diamants...

**Le Statut de Westminster, une belle farce!**

Il paraît qu'en 1931, avec le Statut de Westminster, on nous a obtenu notre indépendance; que nous sommes devenus une nation souveraine, une nation absolument autonome. Ça n'y paraît pas beaucoup!

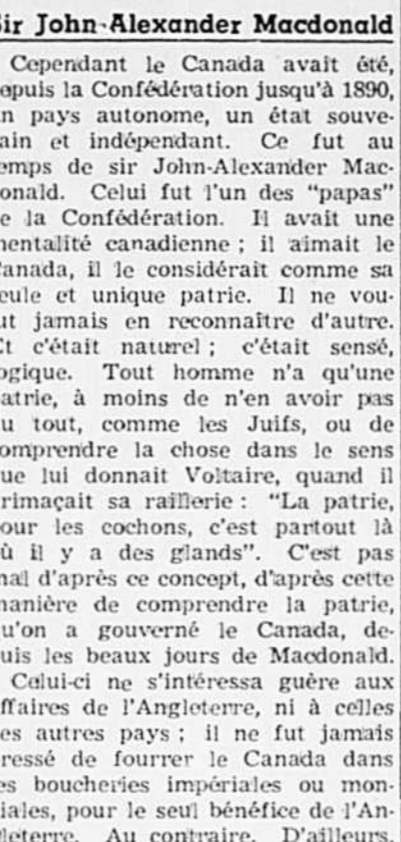
A la veille de notre entrée dans la guerre, on nous promettait, sur l'honneur, que le Canada ne bougerait pas, qu'il n'irait pas — comme au temps des Bleus en 1917 — se fourrer dans les chicanes des autres, dans leurs étripements. On sait ce qui est arrivé...

**Le Christianisme, La Civilisation...**

Des grands mots, qui éblouissent les bonnes gens. Aussi on s'en est bien servi — comme on agit encore parfois le poussiéux panache de Laurier — pour enlever le peuple, pour vaincre sa résistance. On lui a dit et redit, combien de fois, que le Canada entrerait dans la guerre pour défendre ces choses sacrées. Et le bon peuple a avalé ça... comme une gorgée de lait... ou plutôt faute de lait. Car, on s'en souvient, avant que l'enrôlement forcé ne fût imposé aux Canadiens, on leur refusait des emplois on les laissait crever...

Défendre le Christianisme, la Civilisation! Allons donc!... Si ce n'eût été que pour cela, et non pas

Miscere utile dulci...



Dans nos écoles ménagères, depuis quelques années, les élèves confectionnent bénévolement pour distribution aux colons, des pièces de lingerie que l'on ne peut faire autrement qu'admirer. Dernièrement, à Québec, l'examen annuel de couture. Plus de mille pièces diverses étaient exposées et M. Stanislas Bégin, sous-ministre de la Colonisation, en a admiré la splendide fini. La photographie ci-haut fut prise durant la visite de M. Bégin. De gauche à droite: Mlle Florence Deshaies, inspectrice du post-scolaire, Service provincial de l'Enseignement ménager; M. l'abbé Arthur Fortier, directeur des Services sociaux, ministère de la Colonisation; M. Gustave Vekeman, journaliste, publiciste au Secrétariat de la province; M. le sous-ministre Stanislas Bégin; Mlle Eveline LeBlanc, chef du Service provincial de l'Enseignement ménager; Mlle Monique Bureau, inspectrice de ce mouvement en faveur des colons, et Mlle Denise Tessier. Mlle Bureau et Tessier sont inactives au Service provincial de l'Enseignement ménager. (Photo—"Service provincial de Ciné-Photographie".)

pour défendre les intérêts anglais au détriment des nôtres, le Canada n'eût jamais participé — ni volontairement ni modérément — aux deux dernières grandes guerres, pas plus qu'à celle de 1899 qui l'y a entraîné.

Le Christianisme, la civilisation... croit-on qu'ils s'en soucient, ceux qui dirigent nos démocraties, lesquelles en fin de compte sont menées sans que les bonnes gens le sachent, par la Juiverie et la franc-maçonnerie!... Depuis la dernière boucherie internationale, notre chère alliée la Russie (ainsi disaient nos bons journaux) a avalé la moitié de l'Europe; partout elle bafoue la religion, pourchasse les chrétiens, massacre les religieux, jette au cachot les prêtres, des évêques mêmes. — Défenseurs intrépides du Christianisme et de la Civilisation — ne bougent pas, ils ne frémissent pas: ils demeurent inertes comme des assommés, enfoncés dans leurs fauteuils!

**Répondons cette idée**

Cette idée d'un Canada indépendant, mué en république, il faut la répandre, la propager; il faut la faire... faire boule de neige. Il faut la lancer partout, la jeter dans tous les milieux, afin que, tôt ou tard, elle germe et croisse, pour devenir une splendide réalité. Ce qui est arrivé en Irlande peut bien arriver au Canada. Et pourquoi pas?...

Que les députés du Québec se lèvent, demain, en Chambre à Ottawa; qu'ils se lèvent comme un seul député; qu'ils demandent, qu'ils exigent qu'on proclame le Canada, qu'ils tiennent bon et... le nada une république; qu'ils insistent, qu'ils se réhabilitent; ils deviennent, d'emblée, des patriotes; ils passent à l'histoire, tout enrachés de prestige, tout auréolés de gloire, plus grands, plus célèbres, plus immortels encore, si possible, que les pères de la Confédération!

**Beurrier condamné à une forte amende**

Récemment, Auguste St-Laurent, St-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, Qué., s'est avoué coupable en cour de police de St-Joseph-d'Alma, Qué., sur deux chefs d'accusation pour infractions à la Loi sur l'industrie laitière. Il fut condamné à \$50 d'amende et aux frais sur chacune des accusations. La première accusation était d'avoir vendu du beurre "de beurrier" de troisième qualité dans des enveloppes portant la marque de première qualité et la seconde, d'avoir vendu du beurre "de beurrier" contenant plus le 16 p. 100 d'eau et moins de 80 p. 100 de matières grasses, plus immortels encore, si possible, que les pères de la Confédération!

**Le Thé de Qualité "SALADA" ORANGE PEKOE**

Il y a plus. Il reste en Europe deux ou trois bastions du Catholicisme, dont l'Espagne de Franco, l'homme qui a bouté le communisme hors de son pays. Et ce dernier bastion, que n'a-t-on pas fait, depuis la guerre, pour le démolir, le jeter bas! Notre Gouvernement, qui proclame pourtant que le Christianisme demeure la seule force capable de faire échec au communisme, a malheureusement pris position contre Franco... pour plaire à la Russie athée.

**Le Canada, une république**

Le *Devoir* du 14 avril, sous la signature de son nouveau directeur, Gérard Filion, — un jeune... vieux d'expérience, — lançait l'idée, ou mieux il la reprenait, après Henri Bourassa et plusieurs autres. René Châteauneuf a, à plusieurs reprises déjà, parlé dans le même sens. L'on se souvient que, pendant la guerre, pour avoir émis cette opinion d'un Canada indépendant, il fut sur le point d'être incarcéré. On lui fit un procès. Procès long et retentissant, d'où il sortit vainqueur, en vrai "héros national", tout auréolé de gloire, et démesurément grandi dans l'estime du Canada français, dont il demeura l'un des plus ardents défenseurs.

On accusait Châteauneuf d'avoir insulté leurs Majestés, le roi et la reine d'Angleterre. Crime abominable!... Dans le même temps, dans les camps militaires, insultaient la Majesté divine, sans en être incommodés. Cette dernière guerre nous aura fait voir le fond de la bêtise humaine.

**REMISSAGE DE FOURRURES**

CONFIEZ-NOUS VOS

FOURRURES

2%

DE VOTRE EVALUATION

Minimum \$2.00

**CE TAUX COMPREND :**

- ASSURANCE (tous risques)
- Service d'expert pour battre nettoyer lustrer les fourrures

**MANTEAUX PALETOTS**

2%

DE VOTRE EVALUATION

Minimum \$1.00

**RIMOUSKI TRANSPORT, Limitée**

189 de l'Évêché RIMOUSKI, Qué. casier 164

# La politique internationale

par Maurice Dagenais de la British United Press

Les ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances n'ont réussi à résoudre aucun des principaux problèmes soumis à leur conférence de Moscou.

Toutefois, si la conférence a échoué dans ses résultats positifs, elle a au moins démontré la profondeur des dissensions qui divisent les quatre puissances. Les problèmes ne sont pas résolus, mais ils sont mieux connus; les difficultés ont été étalées en plein jour. Les positions sont prises et connues.

C'est en s'appuyant sur ces difficultés, jusqu'à date insolubles, que les quatre Grands devront reprendre le travail en novembre prochain. Ils entreprendront alors d'avancer les préparatifs des traités de paix de l'Allemagne et de l'Autriche; ce qu'ils n'ont pas réussi à faire à Moscou.

Le principal avantage qui résulte de cette conférence, au point de vue de la civilisation, est qu'elle a démontré d'où viennent les difficultés et les obstacles au progrès vers la paix. Le maréchal Marshall a soutenu que l'échec de la conférence est attribuable à l'intransigeance et aux exigences de la Russie qui vise à dominer l'Europe.

La Russie a cherché à cette conférence d'étendre son influence politique et économique, mais en plus de ne pas atteindre son but elle a déclenché une propagande mondiale défavorable au communisme.

Pendant que la conférence se déroulait à Moscou, le secrétariat d'Etat américain a dressé un message de la plus haute importance au Sénat des Etats-Unis pour réclamer l'application immédiate de la "doctrine Truman" en approuvant le programme d'aide à la Grèce et à la Turquie pour combattre le communisme dans ces deux pays et dans tout le Proche-Orient. Marshall a lancé cet appel d'urgence à la lumière des développements survenus à la conférence de Moscou.

Ce programme d'aide à la lutte contre le communisme a reçu un nouveau stimulant dans l'échec de la conférence de Moscou et il semble avoir reçu l'appui de la majorité du peuple américain.

Le Canada ne reste pas absolument neutre dans cette campagne. Il a des représentants diplomatiques dans les pays intéressés en premier lieu. Il a augmenté considérablement de la scène diplomatique. Il ne participe pas directement à la controverse, mais il est beaucoup plus qu'un simple spectateur dans cette lutte. Il a augmenté considérablement son commerce avec la Turquie et il continue encore de le faire constamment. De

plus, la lutte anticommuniste absorbe actuellement tous les pays démocratiques qui sont fatalement entraînés dans le conflit qui se livre sur la scène diplomatique et économique, mais qui pourrait bien avoir son dénouement sur les champs de bataille si la situation continue à s'envenimer.

Entre temps, le monde devra continuer à vivre dans une atmosphère de demi-paix, c'est-à-dire dans une situation paradoxale où il n'existe pas de paix réelle sans qu'il y ait de véritable guerre.

Cette situation est d'ailleurs inévitable aussi longtemps que l'on ne cherche pas à appuyer la paix sur le droit plutôt que sur les intérêts. Ces derniers ne peuvent faire autre chose que d'entraîner des conflits puisqu'il n'y a pas de limites à la convoitise. C'est ce que nous constatons chaque fois que des chefs d'Etat se réunissent pour préparer la paix. Ils semblent moins rechercher la paix que de défendre ou développer leurs propres biens.

Le Canada qui a lancé toutes ses forces dans le conflit militaire contre l'axe sans chercher ses propres avantages se voit maintenant refuser toute participation efficace à la préparation de la paix. Il est représenté aux Nations unies sans doute, mais cet organisme sera vain et impuissant si l'on ne réussit pas à enrayer toute possibilité de guerre dans les traités à signer avec les anciens ennemis.

La paix ou la guerre dépendent en somme des traités que les Nations unies auront charge de faire respecter par la suite. Si ces traités ne sont pas convenables et manquent leur but, aucun organisme au monde ne pourra corriger l'erreur fondamentale. On l'a vu d'ailleurs dans le passé. La Société des Nations, malgré toutes les intentions pacifistes de ses auteurs et de ses partisans, n'a pas réussi à corriger les fautes de Versailles. On s'acharne actuellement vers les mêmes erreurs qui, si elles sont répétées, rendront les Nations unies impuissantes à éviter un autre conflit mondial.

# La politique provinciale

par la British United Press

La motion du chef du bloc populaire, M. André Laurendeau, pour demander le bannissement du parti communiste au Canada, a valu des révélations sensationnelles de la part du premier ministre de la province de Québec, l'hon. Maurice Duplessis.

S'appuyant sur des documents saisis dans des bureaux communistes de Montréal, le premier ministre a déclaré: "J'ai lieu de craindre que les communistes préparent une tentative de révolution chez nous à l'occasion du centième anniversaire de la mort de Karl Marx, en 1948." On a retrouvé dans un repaire communiste, dit-il, la charte en lettres et en chiffres d'un tel projet.

"En regard de la lettre A, on pouvait lire le chiffre 100. En regard de la lettre B, on pouvait lire le chiffre 120. On a découvert que cela signifiait que 100 hommes s'empareraient de l'hôtel de ville, 120 de la Police Provinciale, et ainsi de suite pour chaque immeuble important de la métropole. Dans le document saisi, on dit que de 10.000 à 12.000 hommes pouvaient s'emparer de la province de Québec et la contrôler.

M. Duplessis rappela à la Chambre les méthodes employées par Staline et les siens, tant en Russie qu'à l'étranger. "Ces méthodes, on les améliore de jour en jour, dit-il, on les rend plus subtiles". Il déclara qu'un excellent moyen de combattre le communisme "c'est d'exercer une très grande surveillance sur les moyens de transport, les entrées et sorties au pays, et de contrôler la littérature qui entre par tonnes au pays."

Il signala le cas des Etats-Unis, qui se sont éveillés à la menace communiste. M. Duplessis ajoute enfin que les communistes sont peut-être peu nombreux au pays, mais parfaitement organisés, qu'ils sont sans patrie, sans nationalité et ne servent que Moscou. "On doit se montrer sans pitié pour eux," dit-il. L'assemblée législative a liquidé la question d'un drapeau distinct pour la province de Québec, approuvé en principe par un comité spécial.

Le premier ministre Duplessis a avoué que l'on devrait avoir un drapeau "essentielle-

ment canadien-français", tout en ne devant pas oublier toutefois que la première chose à revendiquer ce sont nos droits. "car, dit-il, serait vraiment triste d'avoir un symbole, si légitime soit-il, sans avoir nos droits".

M. Duplessis dit qu'il ne faut pas faire le jeu de l'ennemi qui désire soulever des discussions ici et là dans le but d'éloigner ainsi le choix d'un drapeau essentiellement canadien. L'on devrait éviter toute précipitation, continue le premier ministre, qui prétend que si l'opinion publique est prête au choix d'un drapeau elle ne l'est peut-être pas pour le choix de tel ou tel emblème.

Il a fait remarquer que pour la première fois l'Assemblée législative a affirmé nos droits au choix d'un drapeau et il voit là un pas important. D'autre part, le chef de l'opposition, M. Adélard Godbout, a exprimé l'opinion que le comité parlementaire avait été formé pour choisir un modèle de drapeau canadien-français pour la province de Québec et non pas seulement pour se prononcer sur le principe.

Le chef du bloc populaire canadien M. André Laurendeau et M. René Chaloult ont également exprimé le regret de constater que la Législature n'adopte pas dès cette année un drapeau distinctif canadien-français.

L'Assemblée législative a approuvé sans dissidence le projet de loi abolissant les appels au conseil privé en adoptant un projet de loi présenté à cet effet par le premier ministre lui-même. L'opposition a approuvé ce projet de loi d'une manière générale. Le député de Rivière-du-Loup, M. Léon Casgrain, dit que le bill 75 constitue un grand pas et une date historique dont il se plaît à féliciter le premier ministre.

M. Albert Lemieux, député de Beauharnois, expose ensuite que son bill 178 d'il y a deux ans, de même que celui qu'il a présenté cette année, n'offraient aucun aspect litigieux au point de vue constitutionnel. "Mais puisque le gouvernement présente lui-même un bill aujourd'hui, je m'en réjouis. C'est un grand pas vers l'autonomie judiciaire de la province de Québec," dit-il.

M. Jacques Dumoulin, député de Montmorency, dit que jamais la ténacité et la persévérance n'ont produit autant de fruits. J'ai l'impression, dit-il, que sans le bill du député de Beauharnois et sans la motion que j'ai inscrite au feuilleton le bill 75 n'aurait pas été soumis à la Chambre. L'hon. Valmore Bienvenue se déclare en faveur de la première partie de la mesure qui prévoit l'abolition des appels au Conseil privé, mais il s'oppose à la seconde qui a trait à l'abolition des appels de la province à la Cour suprême à Ottawa, notre Cour d'appel devant, d'après le bill, juger en dernier ressort.

## Bataille de coqs

145 personnes arrêtées et 47 coqs saisis

Montréal, (P.C.). — La police a découvert, dimanche, à l'étage supérieur d'une grange, 145 personnes qui gageaient sur des combats de coqs. Toutes furent mises en état d'arrestation et furent ensuite libérées sous caution. Le montant total qui fut déposé est de \$9.050.

La descente fut faite par les agents de la Sûreté provinciale, à 2 h. 15 dimanche matin, dans une grange de l'est de la ville. Cet endroit a été décrit par la police comme un "piège de mort".

Bien que 200 tonnes de foin se trouvaient dans la grange et que la seule issue possible était un petit trou de quatre pieds de largeur, les spectateurs fumaient et buvaient tout en surveillant les combats de coqs. Si le feu s'était déclaré, personne n'en serait probablement sorti vivant, déclare la police.

La police a également saisi 47 coqs, propriété de quatre des personnes arrêtées.

Il y avait, parmi les spectateurs des gens venus de Gaspé, de Saint-Jérôme, de Soré et de Toronto.

(B.U.P.) Honoré Dubeau fut arrêté sous accusation de tenancier, tandis que deux autres, Joseph-Napoléon Ledoux, son frère, Eugène, de Soré, furent conduits aux cellules, sous accusation d'avoir arbitré ce spectacle. Les trois premiers nommés ont versé des cautionnements de \$502.50 pour leur liberté provisoire, et \$52.50 par chacune des autres personnes trouvées sur les lieux.

A l'arrivée de la police deux coqs se trouvaient au centre de l'arène, se battant à qui mieux mieux. Un autre était mort, et ce "cadavre" fut transporté à la morgue, car la police veut connaître les causes exactes de cette mort.

## Comprenez-vous bien votre boisé de ferme?

(Article III)

La façon dont l'arbre se nourrit éveille en nous d'autres idées; ce n'est pas sans raison que l'arbre vit associé à d'autres arbres, que le sol forestier ne ressemble pas à celui des champs à culture. En tant que plante l'arbre a besoin d'un milieu à lui pour croître et se reproduire. Ce milieu que nous appelons la forêt nous apparaît comme un complexe d'associations végétales, le tout fixé sur un sol recouvert de débris plus ou moins décomposés de feuilles et de branches. Ces débris par leur accumulation donnent au sol sa perméabilité, sa grande capacité d'absorption d'eau, et par leur décomposition remettent au sol la faible quantité de sels minéraux puisés par l'arbre durant sa croissance.

## Sévères condamnations par les juges de la Région de Québec

Les juges de la région de Québec ont imposé récemment de nombreuses et fortes amendes aux marchands et autres personnes qui se rendent coupables d'infraction aux règlements sur les prix.

Moses Sholery, de Québec, faisant affaires sous le nom de magasin Edouard, s'est vu imposer par le juge Laetare Roy une amende de \$750.00 plus les frais. Moses Sholery avait négligé de faire des factures de vente, n'avait pas gardé des dossiers adéquats de ses transactions et avait vendu de la marchandise à des prix plus élevés que les plafonds légaux.

Le magasin Lessard et Frère, de Chicoutimi, convaincu d'avoir vendu des produits textiles à prix illégal, a été condamné par le juge Métaayer à payer \$500.00 d'amende et les frais.

Deux cents dollars d'amende ont été imposés à J.-Adélard Desrosiers, de Matane, par le juge de paix Edouard Bernier, pour avoir vendu à plusieurs personnes différentes sortes de viande au-dessus du prix légal. Ce marchand avait aussi négligé de remettre des factures à ses clients.

Un marchand de Roberval, Alfred Blackburn, s'est vu imposer par le juge Grasset la même somme d'amende plus les frais, pour avoir vendu des marchandises à des prix dépassant les maxima légaux et avoir négligé de conserver ses factures d'achat.

Le juge Pettigrew a condamné Roland Deslisle, de Québec, à \$175.00 d'amende et les frais pour avoir trafiqué des coupons de rationnement "CASTOR".

Le magasin Truchon et Simard, de St-Adelme, a dû payer, sur condamnation du juge Bernier, \$150.00 d'amende et les frais. Les directeurs du magasin avaient émis des chèques de coupons de rationnement sans avoir les provisions nécessaires.

La firme Gagnon et Frères, de Roberval, a dû payer elle aussi l'amende. Trouvée coupable par le juge Brasset d'avoir vendu du bois à des prix illégaux, cette maison de commerce s'est vu imposer une amende de \$150.00.

## Les oeufs et vous

Au dire des médecins, il y a une suggestion précieuse dans le titre du conte-chanson intitulé "L'oeuf et Moi". L'oeuf contient, en effet, une grande quantité de protéines, importantes pour la santé. Deux oeufs moyens valent une portion de viande en protéines. Le jaune abonde aussi en vitamines et minéraux. Les Canadiens, selon les diététiciens, devraient viser à manger au moins trois oeufs par semaine, outre ceux qui servent à remplacer la viande.

## Le réveille-matin infailible

LONDRES — (B.I.R.U.). — Un nouveau réveille-matin sera vu pour la première fois à la Foire des industries britanniques. Point ne sera besoin de le monter ni de le régler. Contrairement au réveille-matin ordinaire qui ne marche pas, si son propriétaire oublie de le régler, la nouvelle montre fonctionne automatiquement pendant 24 heures. Dès qu'elle sera réglée à "réveille", elle sonnera à cette heure tous les jours jusqu'à ce qu'elle soit réglée à nouveau. Elle est mue à l'électricité, c'est pourquoi il ne faut pas la monter.

C'est probablement la première fois dans les annales de la morgue que le "cadavre" d'un coq repose sur les dalles.

sa croissance.

A l'époque des grandes pluies d'automne et à la fonte des neiges, au printemps, la couche d'humus, ou de débris, qui recouvre le sol minéral de la forêt, absorbe à la façon d'une éponge d'énormes quantités d'eau qui s'infiltrent lentement dans un sol minéral meuble et capable de retenir ces provisions nécessaires à la survivance des arbres. Pour faire oeuvre utile, il faut que ces réserves accumulées durant la saison de printemps et d'automne puissent se conserver durant la saison d'été, période de végétation et d'évaporation intense.

Il faut également au semis du printemps, à ceux des années précédentes, un degré de chaleur suffisant à leur développement, et une protection efficace contre l'action directe du soleil. C'est en groupant

les arbres, en rapprochant les cimes que la forêt lutte efficacement pour la protection des arbres d'aujourd'hui et ceux de demain.

Pourquoi détruire par des coupes abusives l'ordre voulu par la nature, au lieu d'harmoniser vos travaux d'exportation avec les exigences de la forêt?

EDMOUR GARON, I.F., Bureau de Rens. Forestiers, Rimouski.

## DAVID THERRIault

ENTREPRENEUR - PEINTRE

OUVRAGE GENERAL SATISFACTION GARANTIE

Téléphone 110-m-6 77, rue St-Laurent-Ouest.

RIMOUSKI

## TEINTURIERS NETTOYEURS, ST-PIERRE Enr.

Nettoyage à sec, pressage, et teinture de tous genres,

C. P. 419. — 2 St-Edmond, Rimouski, — Tel. No 1.

TELEPHONE : bureau 398 résid. 229

## AUTOBUS GAGNON

Edmond Gagnon, Propriétaire MONT-JOLI, P.Q.

SERVICE D'AUTOBUS : Mont-Joli, St-Florence, Matapédia, l'Ascension, La Rédemption, Priceville

### HORAIRE

Départ de Mont-Joli pour La Rédemption 7.30 A.M. et 4.30 P.M.

Départ de Mont-Joli pour St-Florence 8.30 A.M.

Départ de Mont-Joli pour St-Donat 7.30 A.M. et 4.30 P.M.

Départ de Mont-Joli pour Price 10.00 A.M. et 12.45 P.M.

3.30

7.00

10.30

Départ de Mont-Joli pour Sanatorium 12.20 P.M. et 7.35 P.M.

3.00

4.10

Départ de Matapédia pour l'Ascension 6.30 A.M.

Départ de Matapédia pour l'Ascension 3.00 P.M.

C'est un plaisir de voyager par les AUTOBUS GAGNON, le service est rapide et confortable.

83e rapport annuel de

## L'Union St-Joseph du Canada

Société mutuelle d'assurance-vie

SIÈGE SOCIAL: 325, rue Dalhousie, Ottawa, Canada

### Points saillants du rapport

- Nombre de polices émises en 1946 ..... 7568
- Polices en vigueur le 31 décembre 1946 ..... 44781
- Assurance en vigueur le 31 décembre 1946 ..... \$34,653,501.50
- Solvabilité moyenne ..... 113.9%
- Rendement moyen de l'actif ..... 3.91%
- Pourcentage de l'expectative mortuaire ..... 73.9%

### BILAN

#### ACTIF

A—Au Grand Livre	
Argent en banque, en caisse et en dépôt	\$ 221,390.26
Immeubles	141,885.23
Obligations fédérales	180,000.00
Obligations provinciales	883,523.91
Obligations épiscopales et paroissiales	144,866.06
Obligations municipales	2,152,010.96
Obligations scolaires	1,162,877.57
Obligations institutions religieuses	300,503.13
Prêts aux membres	128,538.53
Prêts hypothécaires	608,144.69
Autre actif	7,012.08

B—Inventaire	
Intérêts accrus sur obligations et hypothèques	54,272.42
Secours en maladie — Caisse B.C.	64,085.95
Cotisations dues et impayées	41,789.89

TOTAL DE L'ACTIF ..... \$6,100,900.68

Déduire excédent de la valeur inscrite au livre sur valeur autorisée des obligations ..... 32,036.93

TOTAL DE L'ACTIF ADMIS ..... \$6,068,863.75

#### PASSIF

Réserves légales d'après évaluation de l'actuaire :	
Caisse d'assurance au décès	\$4,740,451.00
Caisse de secours en maladie	322,103.00
Caisse infantile	189,261.00
Réclamations en voie de règlement	53,106.44
Dû au trésorier du Centin collégial	72.05
Cotisations versées à l'avance	29,945.18

TOTAL PASSIF ..... \$5,334,938.67

SURPLUS ..... 733,925.08

\$6,068,863.75

Certifié par les vérificateurs Lucien Massé et Compagnie Ottawa, avril 1947.

Copie du rapport sera adressé sur demande

Pour tous vos problèmes d'assurance-vie consultez notre représentant,

M. J. Ludger Martin, Rimouski, P.Q.

BUP

## Faites votre ménage À LA VOLÉE



## La GILLETT le simplifie!

AVEC la Gillett, vous travaillez comme si vous aviez des ailes. Le ménage se fait plus vite, plus facilement et la saleté disparaît comme par enchantement. Employez la Gillett en solution pour laver et nettoyer... pure pour dégager les recoins d'eau. Achetez-en aujourd'hui!

\*Ne faites jamais dissoudre la lessive dans l'eau chaude. L'action de la lessive elle-même réchauffe l'eau.



BROCHURE GRATUITE! Envoyez à Standard Brands Ltd., Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont., pour un exemplaire de la brochure Gillett expliquant comment la Gillett dégage les recoins d'eau, dégraisse les surfaces extérieures, nettoie, stérilise, fait du savon et sert à divers usages.

# La politique fédérale

par la British United Press

Après trois jours de débats acharnés, la Chambre des communes a finalement décidé, jeudi soir, de permettre au gouvernement de maintenir l'arrêté ministériel passé en temps de guerre pour empêcher les Canadiens d'ascendance japonaise de retourner dans les zones de sécurité en Colombie canadienne. Il s'agit là d'un des quelque 57 arrêtés ministériels que le gouvernement fédéral voulait maintenir en vigueur en présentant le bill omnibus.

Mardi dernier il semblait que l'arrêté ministériel serait rapidement approuvé, mais il n'en fut pas de même, au contraire. Le député C.C.F. de Swift Current, Saskatchewan, M. Ross Thatcher, a déclenché un barrage de critiques et d'opposition au projet de gouvernement. M. Thatcher a même présenté un amendement devant le comité de la Chambre pour permettre aux Japo-

nais, comme à tous les autres Canadiens, de vivre dans n'importe quelle section du pays, y compris la Colombie canadienne.

Tous les députés de la côte ouest ont vivement protesté contre cet amendement, à l'exception de M. Angus MacInnis, député C.C.F. de Vancouver. Les députés de cette province ont soutenu que le retour des Japonais dans cette région ramènerait des conflits entre les blancs et les Asiatiques dans l'industrie de la pêche maritime et mettrait en danger la sécurité publique.

Lorsque l'amendement C.C.F. fut rejeté, jeudi soir, les observateurs politiques eurent la surprise de voir quatre députés libéraux et deux conservateurs voter avec le parti C.C.F. et contre leurs propres partis.

Une foule de discours furent prononcés à la suite de la présentation de l'amendement Thatcher. Les députés du parti C.C.F. accusaient notamment le gouvernement fédéral de faire preuve de discrimination envers les Canadiens d'origine japonaise sur la côte ouest. Toutefois, les observateurs politiques reconnaissent généralement que c'est le député conservateur de Stanstead (Québec) qui a présenté la plus forte opposition au projet gouvernemental.

M. Hackett a prononcé un grand discours à cette occasion. Il a déclaré notamment, parfois la voix brisée par l'émotion, que le gouvernement cherchait ainsi à "suspendre les droits des citoyens" en prétendant qu'il existe un état d'urgence nationale en temps de paix.

Le député de Stanstead a prié le gouvernement de ne pas considérer tous les Japonais comme des traitres possibles. Il a souligné que les lois canadiennes traitent des traitres et que si certains Canadiens d'origine japonaise manquent de

loyauté envers le Canada ils peuvent être poursuivis individuellement en vertu des lois canadiennes actuellement existantes. M. Hackett a aussi fait remarquer qu'aucun Canadien d'origine japonaise n'avait été impliqué dans l'affaire de l'espionnage soviétique au Canada.

"S'il existe des Japonais de citoyenneté canadienne en Colombie canadienne, dit M. Hackett, c'est que nous leur avons accordé cette citoyenneté. Alors nous devons la respecter."

Deux députés libéraux ont soutenu qu'il s'agissait là d'un précédent dangereux. M. David Croll, député libéral de Toronto, a soutenu ce point de vue tandis que M. Benoît Michaud, député libéral de Restigouche (Madawaska), a averti les députés de la province de Québec d'y penser deux fois avant de voter. M. Michaud a fait remarquer qu'il appartient au groupe minoritaire canadien français et qu'il considère comme dangereuse l'attitude du gouvernement.

Néanmoins, les députés libéraux de la province de Québec ont soutenu le point de vue du gouvernement fédéral, à savoir que la présence de Canadiens d'origine japonaise en Colombie canadienne est indésirable.

## Epidémie de typhoïde à St-Clément

Une épidémie de typhoïde fait des ravages à St-Clément de Rivière-du-Loup. On a déjà enregistré un mort et deux autres personnes sont dans un état critique. Le docteur Sarto Sirois, de l'Unité sanitaire de Rivière-du-Loup, a commencé l'immunisation de la population afin d'empêcher la contagion. La première victime de cette maladie est M. Emmanuel Tremblay, âgé de 21 ans, fils de M. Charles Tremblay.

## La campagne nationale du Timbre de Noël de 1946 rapporte \$1.218.224,00

Chiffres officiels publiés par l'Association canadienne antituberculeuse. — En 1939, première année de la guerre, la recette totale ne dépassait pas \$195.000. — Apport substantiel de la province de Québec.

L'Association canadienne antituberculeuse annonce que la campagne nationale du Timbre de Noël de 1946 a rapporté \$1.218.224,00, soit 33% de plus que la précédente, celle de 1945 (\$912.293), qui constituait elle-même un record. La recette de \$1.218.224 inclut les argentés recueillis à Montréal (souscription spéciale organisée par la Ligne antituberculeuse pour fins de dépitage dans l'industrie) ainsi qu'à Toronto et dans le comté d'York. Le montant attribué à Montréal est de \$104.721 et celui mis au crédit de Toronto et York, de \$161.000. Rappelons qu'en 1939, première année de la guerre, la recette nationale du Timbre de Noël n'atteignait encore que \$195.677,47 dont \$28.018,46 dans la province de Québec, y compris Montréal. En 1946, notre province, à l'exclusion de la métropole, a souscrit \$130.237,06, soit une augmentation de 34% sur 1945.

Voici d'abord la recette par province, telle qu'établie par l'Association canadienne antituberculeuse. Entre parenthèses est indiqué le pourcentage d'augmentation ou de diminution sur l'année précédente:

- Île du Prince-Edouard, \$9,497.23 (-10); Nouvelle-Ecosse, \$31,785.71 (-13); Nouveau-Brunswick, \$46,665.46 (93); Québec, y compris Montréal, \$234,938.46 (20); Ontario, y compris Toronto et York, \$491,753.81 (53); Manitoba, \$64,663.03 (7); Saskatchewan, \$123,559.41 (29); Alberta, \$103,965.79 (26); Colombie britannique, \$111,399.69 (18).

Et voici le détail pour la province de Québec, en dehors de Montréal:

- Abitibi, \$4,649.53 (-16.6); Acton Vale, \$629.00 (-24.5); Arvida, \$1,055.00 (43.9); Baie des Ha! Ha!, \$361.75 (-3.0); Beauce, \$1,039.27 (24.0); Berthier, \$1,302.90 (14.2); Bois-Francs, \$2,060.76 (3.3); Brome-Missisquoi, \$3,275.35 (12.5); Champlain, \$1,750.00 (16.7); Châteauguay-Huntingdon, \$929.75 (35.2); Chicoutimi-Jonquière, \$1,795.21 (39.0); Drummondville, \$3,002.57 (17.0); Gaspé-Sud, \$3,500.00 (-7.1); Granby, \$1,948.17 (4.5); Grand-Mère, \$2,256.44 (13.2); Hull, \$2,583.33 (16.0); Joliette, \$1,427.93 (nouveau comité); Kenogami, \$320.65 (-1.3); Louiseville, \$700.45 (29.6); Mont-Joli et Bas-Saint-Laurent, \$16,104.06 (14.7); Montmagny, \$2,846.88 (8.6); Noranda-Rouyn, \$3,192.71 (18.0); Québec, \$42,826.01 (99.0); Richmond-Melbourne, \$636.98 (nouveau comité); Roberval-Lac-Saint-Jean, \$2,565.78 (21.0); Sainte-Agathe et Laurentides, \$897.55 (39.5); Saint-Hyacinthe, \$1,824.47 (19.1); Saint-Jean, \$3,336.77 (33.4); Saint-Jérôme et Lachute, \$1,182.26 (35.8); Shawinigan, \$4,386.38 (-12.0); Sherbrooke, \$4,690.84 (-2.7); Sorel, \$1,030.70 (0.1); Thetford-les-Mines, \$693.07 (18.3); Trois-Rivières, \$6,341.90 (5.1); Valleyfield, \$1,490.00 (-4.4); Verchères, \$314.93 (nouveau comité); Waterloo, \$1,287.71 (36.3).

## La jolie romance

(par Paul MARTIGNY, dans la "Patrie")

La musique qui, selon Victor Hugo, était déjà un bruit coûteux, est devenue un affreux tintamarre: du moins celle que certains restaurants dispensent.

Oh! Je sais, l'ivresse est une courte folie qui incite les hommes et aussi les femmes hélas! à pousser des cris, à se trémousser en cadence. Nous sommes en Amérique, le pays des machines, alors on s'en remet à une mécanique de répondre à ce besoin de bruit. Voilà pourquoi le "juke box" mugit des airs de danse dont le rythme rappelle celui des cailloux dans le concasseur.

Qui se rappelle les boîtes à musique à disque d'acier qui égrenaient les délicieux menuets que les belles dames dansaient à la Cour du Grand Roi? les valseuses de Vienne du temps de l'empereur François-Joseph? La musique, délicieuse, venait de si loin qu'il fallait se taire pour l'entendre.

Il est, à Chicago, la ville des abattoirs et de la graisse fondante, un gargotier à la psychologie plus pénétrante que celle des nôtres. Eddie Michelsen a senti l'horreur qu'inspire aux délicats le vacarme de la musique moderne. Il a fait installer dans sa mangeoire une boîte à musique qui dévide la musique sentimentale de l'époque où l'on savait encore ce que c'était qu'une romance. On accourt chez lui de tous les coins de la ville et aussi des régions reculées de ce qui fut le pays des Illinois. Ce sont des messieurs dont les cheveux grisonnent sur les tempes, des dames à l'âge où la pêche veloutée est très tendre parce qu'elle est déjà mûre. Cette clientèle ne fait pas de tapage, ne trouble pas le calme du quartier de ses querelles. Elle a beaucoup d'argent et le dépense sans bruit.

Que peut demander de plus un patron de restaurant?

Si j'étais roi, ce roi moderne qu'est le tenancier d'une boîte de nuit, je m'inspirerais de l'exemple d'Eddie Michelsen. J'installerais chez moi une boîte à romances passionnelles que l'on chantait il y a vingt ans à Montmartre. Celle-ci par exemple:

"Parlez-moi d'amour  
Dites-moi des mots tendres  
Votre beau discours  
Mon coeur n'est pas las de  
l'entendre..."

L'artiste, bien entendu serait un concerto à notes profondes comme le coffre à bois. J'aurais soin que la boîte dévide toutes les vieilles chansons de chez nous. Gageons que la salle entière reprendrait en chœur le refrain de la jolie romance: "Alouette! gentille alouette..." Et cela vaudrait toujours mieux que les rengaines sirupeuses américaines.

## Tragédies minières depuis trente ans

(Presse canadienne)

La mort probable de douze mineurs à la East Malartic Gold Mines, à Malartic, a rappelé d'autres tragédies minières importantes survenues au Canada durant les dernières trente années. On se souvient particulièrement du feu de la Hollinger Gold Mine à Timmins, (Ontario), qui causa la mort de 39 mineurs en février 1928.

Les autres désastres sont les suivants:

- 1915— Britannia (Colombie-Canadienne), éboulis, 32 morts;
- 1917— New Waterford (Nouvelle-Ecosse), 65 morts;
- 1918— Stellarton (Nouvelle-Ecosse), puits Allan, 88 morts;
- 1921— Britannia (Colombie-Canadienne), rupture d'un barrage, 35 noyés;
- 1923— Cumberland (Colombie-Canadienne), 23 morts;
- 1930— Blackburn (Colombie-Canadienne) 45 tués.
- 1935— Coalthurst (Alberta), explosion, 16 morts;
- 1938— Sydney (Nouvelle-Ecosse), rupture d'un câble d'ascenseur, 16 morts;
- 1941— Nordegg (Alberta) coup de grisou, 9 morts;
- 1945— Timmins (Ontario), chute d'un assenseur, 16 morts.

## Lunettes pour le soleil

Les meilleurs conseils médicaux s'opposent à l'usage de lunettes pour le soleil au volant, la nuit. D'abord, elles risquent d'accroître les dangers. Elles ne devraient pas changer les teintes naturelles, et leur emploi à tort rance des yeux à la lumière. A moins d'avis spécial de l'oculiste, il n'en faut porter tout au plus qu'en cas d'exposition au soleil.

### Des biscuits qui plaisent à toute la famille



**Biscuits 'Magic' raisins-orange**

2 tasses farine tamisée  
4 c. à thé Powder à Pâte 'Magic'  
1/2 c. à thé sel  
2 c. à soupe sucre

4 c. à soupe shortening  
1/2 tasse raisins  
1 c. à soupe écorce orange  
1 œuf  
1/2 tasse lait

Tamisez ensemble les ingrédients secs. Incorporez le shortening. Ajoutez raisins et écorce d'orange. Batez légèrement l'œuf dans une tasse-mesure et remplissez de lait aux 3/4. Ajoutez au premier mélange. Abaissez à environ 1/2 pouce d'épaisseur et découpez avec emporte-pièce enfariné. Déposez dans une lèchefrite graissée et cuisez à four très chaud (475°F.) environ 12 minutes. Donne 16 biscuits.

Fabrication canadienne

**Voire garantie de succès en cuisine**

### ENTENDEZ

AVEC AISANCE COMME VOUS N'AVEZ JAMAIS ESPERE ENTENDRE DE NOUVEAU AVEC LE SENSATIONNEL



"ATOMER" MAICO

Le plus puissant — Le plus léger  
Le plus petit, pas plus gros qu'un étui à lunettes. TOUT CE QUE VOUS PORTEZ.

Ni boîte à batterie Extra!  
Ni cordes de batterie Extra!  
Ce petit appareil peut vous procurer le vrai "confort auditif."

Nous gardons des batteries pour tous genres d'appareils auditifs. Service de réparation de tous les appareils.

DEMONSTRATIONS GRATUITES

Appareils à portée de toutes les bourses. Facilité de paiements — allocation généreuse en cas d'échange.

**Ernest Vézina**

18 St-Alfred — Rivière-du-Loup Station. — C. P. 57-A

### PIANOS — PIANOS

Pianos neufs et remis à neuf de marque: "WILLIS" "HEINTZMAN" "PRATTE" PRIX MODERE, QUALITE, SERVICE

Vente sans profit de chesterfields, lits, matelas à ressorts (Abandon de ces lignes)

**J.-A. COUTURE**

35 rue St-François, Nazareth

Case postale 478 — RIMOUSKI — Tél.: 394-m-8

### MANUFACTURIERS DE MATELAS

Toujours en main: matelas neufs de toutes grandeurs, soit en laine, feutre ou à ressorts. Couité de première qualité et prix convenant à tous. Attention spéciale accordée aux marchands. Pour la réparation des matelas et des meubles ou pour l'achat de matelas neufs, adressez-vous toujours chez:

**OCT. BERTIN**

Nous donnerons un billet d'autobus aux personnes de la banlieue qui se rendront à nos ateliers.

368, rue St-Germain — RIMOUSKI — Tél.: 189-m-2

Mesdames, Mesdemoiselles

Venez faire votre choix

### Le "PETIT PARIS"

J.F. Gaudet Prop.

Ave. de la Gare, Mont-Joli

Vous offre un assortiment des plus complets de souliers d'été, sandales, etc.

Procurez-vous une paire des fameux souliers de plage

"Mexicali"

Plus de quinze genres différents dans les teintes les plus variées.

### Des Jours sans Appétit? IL VOUS FAUT PLUS DE BILE

La science dit deux chopines par jour, cependant chez bien des gens le foie n'en donne qu'une.



La bile aide à la digestion et constitue un laxatif naturel. Un manque de bile cause manque d'appétit, maux de tête, constipation et indigestion. Pour une santé rayonnante tombez votre foie et obtenez la bile nécessaire grâce aux Fruitatives, les comprimés pour le foie qui ont fait leurs preuves et qui sont les plus demandés au Canada. A base d'herbes et de fruits.

**FRUITATIVES** Pour Le FOIE

### Foin ou Argent LE PRINCIPE EST LE MEME



DANS notre jeune âge, quand nous achetons quelque chose de vraiment bon, nous avons l'habitude de dire "ce n'est pas du foin".

Mais pour le fermier, il y a beaucoup de ressemblance entre "du foin récolté et de l'argent"... de l'argent en banque. En effet, s'il est sage, il se préoccupera d'engranger assez de foin pour faire face à l'hiver le plus long et le plus dur.

Celui qui pratique l'épargne agit de même: il ne prévoit pas seulement les dépenses qu'il aura à faire pour se procurer les choses dont il aura besoin; il songe aussi aux cas imprévus et aux occasions inattendues.

Pendant les années de guerre, près d'un demi-million de personnes au Canada ont grossi le nombre des comptes d'épargne à la B de M; ce sont eux qui agissent sagement... comme le fermier qui engrange son foin.

Avec cette augmentation, cela porte à un million et demi le nombre des déposants à la B de M, c'est-à-dire le nombre de ceux qui se soucient non seulement de leurs intérêts personnels, mais de l'intérêt de la nation tout entière.

L'argent, en effet, ne dort pas à la banque; il travaille continuellement en deux sens différents: d'abord au profit de l'épargnant, ensuite au bénéfice de la prospérité nationale; c'est cet argent qui engendre les prêts et les placements de la banque, ainsi que le capital qui crée l'emploi. C'est cet argent qui aide à produire les marchandises... et qui amène la prospérité.

### BANQUE DE MONTRÉAL

Succursale de Mont-Joli: J. A. E. DROUIN, Gérant  
Succursale de Matane: R. AUDET, Gérant  
Succursale d'Amqui: G. A. FLEURY, Gérant

**MA BANQUE** POUR LE MEILLEUR DE CANADA

**B de M**

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHERES DE LA VIE DEPUIS 1817

### POUR TOUTES VOS CUISSONS EXIGEZ La farine Robin Hood Moulue de Blé Lavé LE CHOIX DE 4 SUR 5 DES MENAGERES QUI GAGNENT DES PRIX POUR LES CUISSONS A LA MAISON



# Au Conseil Municipal

### Le Ministère des Postes requis d'améliorer son service local, qui actuellement est tout à fait insuffisant.— Première lecture du règlement d'emprunt d'un montant de \$568.000, remboursable en 25 ans.

Lundi, le 21 avril, 1947, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 heures p.m., sont présents: monsieur le maire Albert Labbé et messieurs les conseillers Albert Dionne, Dr Victor Lepage, Ernest Doucet, Paul H. L'Heureux et Albert Doucet, formant quorum sous la présidence du maire suppléant en l'absence du maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que la licence de cocher soit accordée pour l'année 1947-48 à MM. Lucien Lavoie, Dominique Lévesque, André Plourde, Emilien Alain, Ls-Ph. Pouliot, Albert Boucharde, Alphonse Plourde, Antonio Lepage, Eustache Canuel, Léonard Lechasseur, Antoine Parent, Herman Lacasse, Roland Dubé, Ls-Ph. Gagnon, Lionel Michaud, J.-Roger Lavoie, Auguste Morneau, Germain Lavoie, Laurent Beaulieu, Pierre-Emile Dubé, Gérard Lepage et Louis Desrosiers.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à MM. René Lamoureux, Adolphe St-Laurent, René Gagnon, René Berger, J.-P. Ouellet, Roméo Gagné, Pierre Theriault et Elzéar Ross, conformément aux règlements de cette ville.

Vu les mutations de propriétés suivantes: numéro p193 de Mme Ls-A. Dion à la Cie de Pouvoir; numéros p370 et p372 de M. Louis Amiot à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski; un terrain faisant partie du numéro 2 de M. François Dumais à M. Joseph Rousseau & al.; numéro p62 de M. Mathieu Jean à M. Gérard Dionne; un terrain faisant partie du numéro 520 de M. Octave Michaud à M. David Lavoie; un terrain faisant partie du numéro 50 de M. Maurice-C. Lepage à M. Joseph Beaulieu; numéro p63 de M. Ls-Paul Fillion à Mme J.-Bte Fillion; numéro p2 de Mme Albert Fiola à M. Emile Bélanger; un terrain faisant partie du numéro 570

de M. J.-Aurèle Lepage à M. Gérard Mignault au cadastre officiel de cette ville, le greffier est chargé de noter ces mutations dans les rôles d'évaluation et de perception de la municipalité.

Le conseil reçoit les communications suivantes:

Un rapport de la réunion conjointe des comités en date du 12 avril 1947 lequel rapport est accepté et ratifié.

Un rapport du comité d'urbanisme en date du 9 avril 1947.

Une lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes de Rimouski à propos de l'avance de l'heure uniforme.

Une lettre des membres du corps médical de Rimouski s'opposant à la fermeture temporaire de la rue St-Louis.

Une lettre de M. Sylvio Martin se plaignant de l'eau de la rue qui s'infiltre dans sa cave.

Une lettre de M. P.-E. Côté demandant l'ouverture de la partie sud de l'avenue du Bocage ainsi que la confection d'un pavage et d'un trottoir dans cette partie.

Une lettre de M. J.-A. Michaud demandant la permission de faire une montée en béton dans la rue St-Pierre, vis-à-vis son garage.

Une lettre de l'Association des Maîtres de Poste demandant que le conseil vote une résolution pour solliciter la fermeture du Bureau des Postes à Rimouski, le dimanche.

Une lettre de S. H. le maire de Victoria, B.C., demandant à la Ville de Rimouski de participer à une organisation de secours à la Grande-Bretagne par un organisme appelé "Colis des Maires".

Attendu que le Bureau des postes de Rimouski dessert une population de plus de 10.000 personnes, incluant les services publics, les industries, maisons de commerce et d'affaires, les communautés religieuses et maisons d'éducation ainsi que les particuliers;

Attendu que le Bureau des postes actuel est trop petit et ne répond pas aux besoins essentiels de la

population;

Attendu que le vestibule ou salle publique dans le bureau des postes comprend seulement un espace d'environ 336 pieds carrés de surface, avec un corridor très étroit d'environ 154 pieds carrés de surface desservant 700 casiers;

Attendu que cet espace réservé au public est totalement insuffisant et inadéquat tant au point de vue du service postal à donner aux contribuables qu'à l'accommodation du public y faisant affaires;

Attendu que le nombre de casiers est loin d'être suffisant et demanderait à être augmenté du double, et qu'à date au moins 300 demandes de casiers sont en suspens faute d'espace;

Attendu qu'il est aussi nécessaire que convenable pour une ville telle que Rimouski qu'un service de distribution à domicile soit établi;

Proposé par M. le conseiller L'Heureux, secondé par M. le conseiller Doucet (Ernest), et unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Rimouski prie instamment le Ministère des Postes de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour donner aux contribuables de la ville de Rimouski les facilités requises et qui s'imposent, en vue d'améliorer le service postal en cette ville.

Proposé par M. le conseiller Dionne, secondé par M. le conseiller Doucet (Albert) et résolu que S. H. le maire soit autorisé à signer au nom de la Ville de Rimouski la mainlevée totale du capital d'une rente constituée sur le numéro 422p, au cadastre officiel de cette municipalité, suivant vente par la Ville à la Cie de Lainage de Rimouski, limitée, enregistrée à Rimouski sous le numéro 47469, moyennant le paiement de cent cinquante dollars par M. J.-Bte Paradis, balance de capital de ladite vente versée ce jour par M. Paradis, présent coécuteur.

Proposé par M. le conseiller L'Heureux, secondé par M. le conseiller Lepage et résolu que M. André Richard, gardien à l'aéroport, soit nommé constable de cette ville sans salaire additionnel.

Proposé et résolu que les demandes de MM. Sylvio Martin et J.-A. Michaud soient référées à l'inspecteur de la ville pour examen et rapport au conseil.

Proposé et résolu que la demande de M. P.-E. Côté soit référée au Comité de la voirie pour étude et considération.

Sur proposition de M. le conseiller L'Heureux, il est résolu de donner avis de la présentation d'un règlement pour faire certains travaux municipaux, consistant en construction de trottoirs, ouverture et pavage de rues, construction et amélioration d'aqueducs et d'égouts; d'acquisition de terrains nécessaires au système d'aqueduc; de construction d'un entrepôt, d'un garage et d'une annexe au poste de pompiers; d'acquisition de matériel d'équipement requis pour les services municipaux; d'améliorations à l'aéroport, à l'hôtel de ville, au parc St-Germain, à une partie de la rue St-Germain et au dépôt; à l'exécution d'une nouvelle division cadastrale et d'un plan d'ensemble, au paiement des dépenses faites pour travaux exécutés et achat de roulant et outillage; au rachat par anticipation des obligations émises par les règlements numéros 292 et 323; au paiement des frais de l'emprunt, et pour autoriser un emprunt par obligations au montant de \$568,400.00

Et le présent règlement subit sa première lecture.

Sur proposition de M. le conseiller L'Heureux, il est résolu de donner avis de la présentation d'un règlement pour la création d'une charge municipale, dont le titre appelé "Gérant" sera l'officier exécutif de la municipalité et aura pour fonctions de surveiller et de diriger, sous le contrôle du maire et du conseil, les affaires de la municipalité et les travaux qu'elle fait exécuter.

Et le présent règlement subit sa première lecture.

Proposé et résolu que demande soit faite au Lieutenant-gouverneur en conseil pour autoriser un terme de paiement de vingt-cinq ans pour le montant total de l'emprunt projeté.

Proposé et résolu que demande soit faite aux autorités du chemin de fer d'améliorer la plateforme servant au déchargement des véhicules, située dans la partie est de la rue St-Jean Baptiste.

Proposé et résolu que demande soit faite aux autorités du chemin de fer de déplacer l'avertisseur électrique sur l'ave. de la Cathédrale afin de permettre l'élargissement de ladite avenue à cet endroit.

Proposé et résolu que demande soit faite à la Cie Pouvoir de déplacer un poteau à l'angle des rues Tessier et St-Joseph.

Proposé et résolu que cette séance soit ajournée au lundi, le 28 avril courant, à 8 heures p.m.

Edouard VII avait une si excellente mémoire qu'il n'oublia jamais un visage ni une phrase entendue.

Un jour qu'il se rendait chez des amis, à Paris, sans les avoir prévus, un domestique l'arrêta à la porte.

— Vous ne me reconnaissez pas? demanda le prince, irrité.

— Non! avoua l'autre.

— Eh bien vous devriez me reconnaître, car, moi, je vous connais!

Vous étiez l'an dernier troisième valet de pied chez la duchesse de Manchester!

# Préparatifs à Lauzon et Lévis en vue des Fêtes du 3e Centenaire de la Rive Sud

### Ces fêtes dureront cinq jours, peut-être six.

Une assemblée des officiers et membres du comité général d'organisation des fêtes du tricentenaire de la rive sud a été tenue le 21 avril, lundi soir, à l'hôtel de ville de Lauzon, sous la présidence de M. Pierre-E. Ruel.

La Chambre de Commerce de Lévis, qui s'est chargée du comité d'accommodation, a informé le comité exécutif que le président de ce comité sera M. P.-E. Bégin. Ce comité sera chargé de voir à ce que tous les étrangers de Lévis et Lauzon qui viendront assister aux grandes fêtes du 22 au 27 juin prochain puissent avoir toute l'accommodation nécessaire dans les hôtels, les maisons de pension et les résidents qui auront des chambres à disposer. Le comité verra aussi à ce que ceux qui ont des automobiles puissent trouver un garage ou un endroit sûr pour y laisser leurs machines le soir pour la durée de leur séjour à Lauzon ou Lévis.

On a décidé que le comité d'honneur sera composé des deux députés du comté de Lévis, de MM. les curés, des paroisses du comté de Lévis, de M. le commandeur Cyrille Vaillancourt et du supérieur du collège de Lévis.

Le président du comité de publicité, M. Adrien Bégin, fait rapport que le travail de publicité pour les fêtes du tricentenaire de la rive sud est commencé et que les vignettes commandées seront bientôt prêtes. On fera imprimer le papier officiel de correspondance du comité exécutif et plus on approchera de la date des fêtes plus le travail de ce comité s'accroîtra.

Dans moins de deux mois, les fêtes seront commencées et dureront cinq jours.

M. J.-E. Laflamme, président conjoint du comité des finances, a soumis son rapport sur le travail accompli à date.

Quelques autres questions furent discutées et il fut décidé qu'une autre assemblée sera continuée l'étude du comité général d'organisation.

### Réunion des familles Couture

Le même soir, lundi, 21 avril, en la salle du collège de Lauzon, avait lieu une réunion des familles Couture de la rive sud et de leurs amis, sous la présidence du maire et de la maîtresse de Lauzon. 150 personnes étaient présentes et on remarquait, entre autres, M. l'abbé Achille Couture, du collège de Lévis, M. et Mme J.-A. Allaire, maire et maîtresse de Lauzon, M. l'échevin Joseph Couture et son épouse, de Lauzon. M. Fernand Couture était l'organisateur de cette soirée.

M. le maire Allaire souhaite à tous la bienvenue et parla du programme des fêtes du tricentenaire de la rive sud et invita toute la population de Lauzon ainsi que les familles Couture à prendre part.

M. l'abbé Achille Couture parla de l'organisation des fêtes des familles Couture, à l'occasion du troisième centenaire de l'arrivée de leur ancêtre, Guillaume Couture, à Lauzon. Il dit que les sous-comités établis à Québec, Montréal, Sherbrooke, Drummondville, Thetford-Mines, Charny et St-Henri sont actifs et que tout indique que ces fêtes remporteront un beau succès.

Il lut quelques lettres provenant de plusieurs villes du Canada et des Etats-Unis, dans lesquelles on se dit désireux de venir célébrer les fêtes du 3e centenaire de la rive sud.

Un beau programme de chant fut rendu par Mlle Langlois, de Lauzon, M. Manny et Mlle Guillemette, de Lévis, accompagnés au piano par Mlle Suzanne Roberge. Un ensemble instrumental lévisien exécuta aussi un intéressant programme de musique. Il y eut dans le folklore dirigé par la troupe de l'Ordre de Bon Temps, de Québec et tours de magie par M. J.-C. Ouellet, de Lévis.

Mlle Jacqueline Langlois débuta le programme musical en interprétant "Les oiseaux dans le soir", "Bergère légère", "Sérénade", de Gounod. En rappel Mlle Langlois chanta "L'adieu du matin" de Pessard. M. Jean Many, ténor, succéda à l'artiste précédente. M. Many interpréta "A son cheval", de Fisher, "Priez — aimez — chantez", de Louis Greh. Mlle Gabrielle Guillemette, soprano, fut l'artiste suivante au programme musical. Elle interpréta "La maison paternelle", d'Omer Létourneau, et "Le printemps". M. Many et Mlle Guillemette vinrent de nouveau charmer leur auditoire en exécutant le duo "Parle-moi de ma mère", un extrait de Carmen, de Bizet. Ne manqua pas de souligner le Mlle Suzanne Roberge figurait au piano d'accompagnement. L'orchestre Langlois a exécuté plusieurs pièces durant les intermèdes. M. Jean-Charles Ouellet, magicien, interpréta plu-

sieurs tours bien appréciés. Le joyeux groupe "L'ordre de bon temps" communiqua une note de franche gaieté. Il s'agissait de danses folklores qui ont été très goûtées.

Le maire Allaire prononça le mot de la fin en déclarant que les fêtes du mois de juin se dérouleront durant au moins cinq jours, si ce n'est pas six. Voici le programme tracé jusqu'à date. La première journée, soit le 22: Arrivée de Guillaume Couture, dévoilement du monument; le 23: journée des familles Couture; le 24: la fête de St-Jean-Baptiste; le 25: Enfants du patronage, gymnase, etc.; le 26: la journée du souvenir, etc.

### Le programme de chacun des 5 jours des Fêtes du 3e Centenaire de la Rive Sud

Du 22 au 26 juin

Le comité général d'organisation des fêtes du 3e centenaire de la rive sud a tenu une autre réunion mercredi soir, à l'hôtel de ville de Lauzon. L'assistance était nombreuse et on remarquait, outre les officiers et membres du comité, les représentants des familles Couture et des Sociétés St-Jean-Baptiste de Lévis, Lauzon, Bienville, St-David et St-Romuald. MM. les abbés Hervé Giguère et Achille Couture, M. J.-A. Allaire, maire de Lauzon, et M. l'échevin J.-E. Laflamme, de Lauzon. L'assemblée fut présidée par M. Pierre-E. Ruel.

Les présidents des divers comités ont soumis un rapport sur le travail exécuté à date. Le comité des démonstrations, qui a pour président M. Arthur Massé, soumit un intéressant rapport sur les fêtes et démonstrations de chacun des jours du 3e centenaire et voici ce rapport.

Samedi soir, le 21 juin, à 6 heures, ouverture officielle des fêtes par les cris des sirènes des chantiers maritimes, des industries, des navires dans les cales-sèches et par l'annonce dans les hauts-parleurs installés dans les principales parties de Lévis et Lauzon, ainsi que par les cloches des églises.

Dimanche, 22 juin: Journée des fondateurs, présidée par M. J.-A. Allaire, maire de Lauzon; à 10 heures du matin, messe pontificale en plein air à Lauzon; à 2 heures de l'après-midi, arrivée de Guillaume Couture en canot sur la grève Joliette, à Lauzon, accompagné de sauvages et réception par les sauvages du temps; on se rendra en parade jusqu'au monument Guillaume Couture où il y aura réception civique; à 3 heures 30, dévoile-

ment du monument par M. le curé J.-V. Boucher et discours de circonstance; à 5 heures, souper officiel; à 7 heures, vêpres solennelles en l'église de Lauzon; à 9 heures, grand pageant.

Lundi, 23 juin, journée des Couture, présidée par M. C. Forgues; à 10 heures du matin, grand-messe solennelle en plein air, au cours de laquelle une quinzaine de mariages seront célébrés; à midi, grand dîner; à 2 heures p.m., démonstrations des Patros; à 4 heures, démonstrations au monument Couture par les familles Couture; à 6 heures, banquet des Couture et à 9 heures, grand pageant; à onze heures, feux de la saint Jean allumés sur les hauteurs de la rive sud; à minuit, les familles Couture reviendront à Lauzon et recevront les clefs de la ville.

Mardi, 24 juin, journée patriotique présidée par M. Antoine Garant, président de la Société St-Jean-Baptiste de Lauzon; à 10 heures du matin, messe pontificale probablement par S. Exc. Mgr G. L. Pelletier; à midi, banquet des Conseils locaux de la Société St-Jean-Baptiste de la rive sud et du comité général des fêtes du 3e centenaire avec leurs invités; à 2 heures p.m., grande parade des chars allégoriques et à 9 heures, grand pageant.

Jeudi, 25 juin, journée de nos héros, présidée par M. Roland Bissonnette; à 10 heures du matin messe pontificale probablement par S. Exc. Mgr Maurice Roy et sermon de circonstance par M. l'abbé St-Georges Bergeron, ancien aumônier militaire; à 2 heures, parade jusqu'au monument du Souvenir, à Lé-

vis, et à 3 heures, cérémonie de décorations des vétérans; à 6 heures, souper au manège militaire de Lévis, organisé par la Légion Canadienne; à 9 heures, grand pageant, et à onze heures, feu d'artifice.

Vendredi, 26 juin, journée historique, présidée par M. J.-H. Proulx, président de la Société St-Jean-Baptiste de Lévis; à 9 heures du matin, grand-messe de requiem dans le cimetière pour les ancêtres des Couture. Le soir, à 9 heures, grand pageant. Les autres cérémonies de la journée n'ont pas été fournies au comité et le seront à la réunion prochaine.



"Cette Limonade Supérieure Purgative Riga me remet vite et m'aide à devenir régulier comme l'horloge. 'Riga', à l'action rapide, combat la constipation, elle a si bon goût que même les enfants aiment ce bon vieux remède de Québec. Pourquoi n'essayez-vous pas la Limonade Purgative Riga? Exigez 'Riga' de votre marchand."

LIMONADE "RIGA" PURGATIVE

### BRIOCCHES à la CANNELLE RICHES



#### Recette

Faites dissoudre 1 c. à thé sucre dans 1/2 t. eau tiède. Ajoutez 1 enveloppe Levure Royal Seche active. Laissez reposer 10 min., brassez bien. Portez au point d'ébullition 1/2 t. lait, ajoutez 3 c. à soupe shortening, 1/2 t. sucre, 1/2 c. à thé sel; laissez tiédir. Ajoutez 1 t. farine tamisée pour faire une pâte claire. Ajoutez le mélange de levure et 1 œuf battu; battez bien. Ajoutez 2 1/2 t. farine tamisée ou assez pour faire une pâte molle. Pétrissez légèrement, mettez dans un bol graissé. Couvrez; placez au chaud, à l'abri des courants d'air. Laissez lever au double du volume, environ 2 h. Une fois levée, écrasez la pâte; roulez-la en forme oblongue, à 1/2" d'épaisseur. Badigeonnez avec 3 c. à soupe beurre ou shortening fondu. Parsemez avec 3/4 t. cassonade, 1 1/2 c. à thé cannelle, 1/2 t. raisins. Roulez serré sur la longueur; coupez en tranches d'épaisseur de 1" que vous déposerez à plat, espacées de 1" dans une tôle graissée peu profonde. Couvrez, laissez lever au chaud environ 1 h. Cuisez au four (425°F.) environ 20 min.

### LA PLOMBERIE GENERALE, Enr.

Avise tous ses clients et le public en général qu'elle a la main-d'oeuvre nécessaire pour entreprendre tous travaux de plomberie, chauffage, couvertures, installation de brûleurs à l'huile, etc.

Lorsque vous aurez des travaux à faire effectuer, confiez-les en toute confiance à:

La Plomberie Générale, Enr.  
31, rue St-Pierre — Tél. 577-w — RIMOUSKI

### LA COMPAGNIE DOMINION TEXTILE LIMITEE

Draps et taies d'oreillers "Colonial." Tissus "Magog," les plus résistants. Filis "Prue"

### un bon dîner

### une bonne DOW

LA BRASSERIE DOW

Conférence du chanoine Fortin à Ste-Anne

Ste-Anne-de-la-Pocatière. — M. le chanoine Alphonse Fortin, assistant-supérieur et professeur au Séminaire de Rimouski, était récemment le conférencier d'honneur à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

M. le chanoine Fortin a démontré à son auditoire que "Les idées mènent le monde". Il a souligné l'importance qu'elles ont dans la vie moderne; il dit tout le mal qu'elles peuvent faire, comme tout le bien qu'elles peuvent accomplir.

Brièvement il fit voir que le monde actuel est divisé en deux camps, professant des idées radicalement différentes: la Russie et son communisme, d'une part, et, d'autre part, le reste du monde qui ne veut pas voir crouler sa civilisation sous le poids de la première.

Il faut, poursuivit-il, dans les conversations ordinaires parler de choses sérieuses, instructives; c'est ainsi qu'on préparera l'offensive des bonnes idées contre les mauvaises. Et pour orner son cerveau de bonnes idées et connaître les faits comme ils sont, il faut étudier.

Le meurtrier assiste à la béatification de sa victime, Maria Goretti

Serenelli repentant s'est fait moine

Vatican. (PA). — Un meurtrier qui a expié son crime par 27 ans au bagne, Alexandro Serenelli, 63 ans, a assisté, dimanche, à la cérémonie de béatification de la victime Maria Goretti, qui mourut à l'âge de onze ans, en 1902, après avoir été frappée mortellement en résistant à son assaillant.

Repentant de son crime, Serenelli dit que la fillette lui est apparue plusieurs fois en songe, au cours des années qu'il passa en prison. Entré ensuite dans un monastère, où il est connu sous le nom de Père Stephano, il fut le témoin principal dans la cause de béatification de sa victime.

La mère de la bienheureuse, Assunta Goretti, 83 ans, occupait une place tout près de l'autel, au cours de la cérémonie.

ROME, (BUP). — Mme Assunta Goretti, âgée de 83 ans et infirme, a été en Italie, la première mère qui a pu assister à la béatification de sa fille. Elle est venue à Rome, dimanche, du village de Nettuno.

Elle assistait à la cérémonie grandiose où sa fille unique Maria a été déclarée bienheureuse par le Saint-Eglise. Maria Goretti a été assainie à l'âge de 11 ans, par un garçon de ferme, de 18 ans, Alessandro Serenelli.

M. Serenelli, invité par le Vatican, a expliqué pourquoi il ne s'est pas joint aux 80.000 personnes présentes à la cérémonie. Après avoir expié son crime, en prison de 1901 à 1919, Serenelli s'est voué au service des moines. Le père Luigi, un capucin, qui devait l'accompagner à Rome, a été blessé à mort, quand on le prit pour un voleur, dans le jardin du monastère, vendredi soir. Serenelli y vit un présage et décida de ne pas se rendre à Rome.

Quelques mois après son crime, il y a 45 ans, Serenelli eut une vision, dans sa prison de Moto, en Sicile. Il fut ensuite un prisonnier exemplaire et, au moment de son élargissement, en 1929, il accourut chez la mère de Maria Goretti, pour implorer son pardon. "Si ma fille a pu vous pardonner sur son lit de mort, comment pourrais-je maintenant refuser de le faire," avait répondu Mme Goretti. Ils assistaient à la messe ensemble, le jour de Noël suivant.

Déjà, M. Serenelli est entré dans un monastère comme serviteur laïc. Les pèlerins nombreux, accourus à Rome pour cette béatification, ont entendu Sa Sainteté le Pape qui prononça, lundi soir, un sermon où il exalta les vertus de la nouvelle bienheureuse.

La Bienheureuse Anna-Maria Taigi

par le Cardinal C. Salotti

La sainteté, pense-t-on, ne s'épanouit bien que dans la serre chaude du cloître. Certes, on ne peut le nier, si on considère la liste des innombrables saints peuplant Bollandis et Martyrologe, le très grand nombre doivent la gloire des autels à la vie monastique. Mais combien

Au Théâtre

Cartier

5-6-7 mai

Michèle Morgan, Pierre-Richard Willm, Charles Vanel

LA LOI DU NORD

Dans une des plus élégantes boîtes de nuit, le jeune Lawton est tué et le coupable semble bien être le beau monsieur Shaw personifié par Pierre-Richard Willm. Le procès se déroule et un des vieux amis de Shaw déclare que celui-ci a montré des signes évidents d'alléation mentale. Il est donc conduit à l'asile de Bedlam; mais avec l'aide d'une jeune fille, nommée Jacqueline, Shaw réussit à s'évader. Quelle sera sa vie par la suite? C'est ce que vous saurez en vous rendant au théâtre Cartier.

Vous verrez au même programme les nouvelles et sujet court.

8-9-10 mai

Edward-G. Robinson, Loretta Young, Orson Welles

THE STRANGER

Ce film raconte l'histoire d'un jeune professeur, respecté par les autorités du collège où il enseigne, mais qui se croit toujours coupable d'un meurtre commis antérieurement. Inutile de dire que c'est un film où l'action ne manque pas et qui plaira à tous. Au même programme Son of the Guardsman No 7 et comédie.

Navires qui ont quitté la cale-sèche de Lauzon

Les portes de la cale-sèche Lorne, à Lauzon, ont été ouvertes lundi, la semaine dernière, pour permettre aux navires qui y avaient pris leurs quartiers d'hiver d'en sortir. Ces navires sont le "North Gaspé", le "Jean Brillant" et le "Rimouski", de la Clarke Steamship Co. Ltd., ainsi que le remorqueur "Ocean Eagle", de la Davie Brothers. Ces navires ont subi au cours de l'hiver leur toilette annuelle et les réparations nécessaires. Ils étaient prêts à commencer leur saison de navigation.

Le "North Shore", de la Clarke Steamship Co. Ltd. qui a fait, cet hiver, le service dans le bas du fleuve est entré lundi dans la cale-sèche Lorne pour faire examiner sa coque et subir une toilette. Il en est sorti jeudi et a été remplacé par le dragueur No 116 et le remorqueur Bersimis, du dépt fédéral des Travaux Publics qui doivent subir des réparations avant de commencer leur saison de navigation.

Barres de chocolat

Ottawa (spécial). — La Commission des prix et du commerce en temps de guerre déclare aujourd'hui que si l'on en juge par les récents rapports qui ont paru dans les journaux, un certain nombre de facteurs relatifs à la nouvelle suspension des prix plafonds de tous les items de confiserie, y compris les barres de chocolat, ont passé inaperçus. Le facteur le plus important, signale-t-on, semble être le fait qu'au même moment où l'on abolissait la réglementation pour ces items, on annulait la prime qui se chiffrait par 13-1/2 cents, la livre, sur le chocolat brut, et en même temps avait lieu une hausse de un cent la livre de sucre. Le Gouvernement recouvre les primes versées sur tous les inventaires que détiennent les fabricants de cacao brut.

A cause de ses coûts accrus, les fabricants ont haussé leurs prix et au stade du détail, les barres les plus populaires coûtent 8 cents maintenant aux consommateurs, ce prix comprenant la taxe de guerre de l'accese de 1 cent. Le poids de ces barres varie de une once et demie à une once sept-huitième.

Les prix aux Etats-Unis comparés à ceux du Canada indiquent que les Canadiens paient de 70 à 85 cents, la livre, y compris la taxe de vente et la taxe de guerre de l'accese qui se chiffrent par environ 10 cents la livre. Les Américains paient de 85 cents à un dollar, la livre, sans aucune taxe.

Le poids standard de la barre de chocolat aux Etats-Unis a diminué. Il varie maintenant d'une once à une once et un-huitième et se vend de 5 à 6 cents.

d'autres, splendides exemples, plus édifiants (dans un certain sens) parce que ces hommes, ces femmes, eurent à vaincre des difficultés d'ordre plus terre à terre et par cela se rapprochent davantage, semble-t-il, de la condition du commun des mortels.

La bienheureuse Anna-Maria Taigi est de cette catégorie. Cette femme aux vertus admirables ne peut chanter la douceur de la solitude, de la paix d'un couvent, deux aides pourtant fort précieuses dans l'as-

Rimouskois

3-5-6 mai 1947

Wally Brown-Bela Lugosi, Anne Jeffreys

ZOMBIES ON BROADWAY

Deux journalistes ont pour mission de trouver, sans faute, une annonce pour la publicité d'un club de nuit. Les difficultés qu'ils rencontreront dans leurs recherches seront bien amusantes; il y aura aussi quelques scènes qui ne déplairont certainement pas à ceux qui aiment les films d'horreur.

Vous verrez au même programme une comédie et sujets courts.

7-8-9 mai

Pierre Fresnay, André Clément

LA FILLE DU DIABLE

Saget, adroit et redoutable bandit, est poursuivi par la police et reçoit plusieurs blessures, dont une à l'épaule gauche. Il est recueilli, sur une route, par un automobiliste, Ludovic Mercier. Mais l'auto dérape, heurte un arbre et s'écrase contre l'arche d'un pont. Saget est sauvé, mais Ludovic tué. Saget prend donc les papiers d'identité de ce dernier et épaulé par le Docteur de Chateaugay qui le reconnaît. C'est alors que survient une jeune fille, Isabelle, qui apportera avec elle bien des difficultés.

Au même programme comédie et sujet court.

La Vierge du Cap a commencé, hier, se marche vers Ottawa

Québec. — La statue miraculeuse du sanctuaire N-Dame du Cap a inauguré hier, jeudi, la marche triomphale qui la conduira dans la capitale fédérale pour le congrès marial national du 18 au 22 juin. La Vierge couronnée s'arrêtera dans une quarantaine de paroisses sur le parcours. Le voyage est en relation intime avec le Congrès marial d'Ottawa; il en est une des manifestations destinées à glorifier la sainte Vierge et à attirer l'attention des foules vers le grand événement du mois de juin dans la capitale canadienne.

Ce voyage a été inspiré par le "Grand Retour" de France: Notre-Dame de Boulogne depuis 4 ans sillonne toute la France. Elle a déjà visité plus de 10,000 communes et recueilli 10,000,000 de consécrations individuelles au Coeur Immaculé de Marie. Le voyage poursuit les mêmes buts: "Supplier notre bonne Mère du ciel de se faire notre avocate auprès de son divin Fils pour lui demander: d'avoir pitié de nous, de convertir les pêcheurs, de rendre ferventes les âmes tièdes, et d'accorder au monde une paix fondée sur la justice et la charité".

La Reine du Saint Rosaire voyagea sur un char dont la confection et l'ornementation rappellent les prodiges qu'elle a opérés en son Sanctuaire et le moyen dont on s'est servi pour les obtenir: le chapellet. C'est en effet une reproduction du "pont des chapellets" qui la transportera. Une longue procession escortera le char de triomphe de la Vierge. Il n'y aura pas d'automobile dans la procession; c'est à pied qu'on escortera l'Arche d'Alliance. Un triduum préparera la réception de la Vierge et des cérémonies solennelles l'accueilleront dans chaque paroisse.

Huit cardinaux, trois cents archevêques et évêques et au moins 5,000 prêtres se joindront à une foule énorme de pèlerins pour une apothéose à la Sainte Vierge durant le congrès marial canadien. Les principales cérémonies du congrès auront lieu autour d'un reposoir colossal, en voie de construction au parc Lansdowne, sur les bords de l'histoire canal Rideau, sur lequel circuleront des barges illuminées en l'honneur du Saint-Sacrement.

Coupons de rationnement COUPONS VALIDES

JEUDI 1er mai 1947

BEURRE: Coupons B-35 à B-49 inclusivement; SUCRE: Coupons S-26 à S-50 inclusivement; Tous ces coupons sont valides jusqu'à annulation officielle.

Dans l'avant-propos du livre, le Traducteur nous rassure sur l'authenticité de tous les faits extraordinaires (visions, miracles, etc.) en nous indiquant ses sources d'informations qui sont, on ne peut plus, dignes de foi. Cette oeuvre du Cardinal C. Salotti, que les Editions FIDES ont dernièrement éditée, possède au point de vue du style, un cachet

PETITES ANNONCES

Linotypiste

On demande un linotypiste d'expérience; position permanente. S'adresser à M. R. Blais, 3 rue Marquette, Sherbrooke, P.Q.

Demandés

ON DEMANDE pour un hôtel de Rimouski, un chef Cuisinier compétent, pouvant prendre la direction d'une cuisine, inutile de se présenter sans références sérieuses. On demande aussi filles pour lavage de la vaisselle. Prière de s'adresser par téléphone au No 70, et par maille à case postale 390, Rimouski.

A vendre

Deux terrains à vendre, un sur l'avenue Langevin, l'autre sur l'avenue Blais. Pour plus d'informations, s'adresser à 388 rue St-Germain, Rimouski, ou téléphone 467-w.

A vendre

A VENDRE Un avion Tiger Moth, remis à neuf récemment. Avec C. de A. en excellente condition. Pour informations écrire — C.P. 341 ou téléphone numéro 9126, Moncton, N.B.

CULTIVATEURS ATTENTION! E. crèmes neuves, 200-1000 lbs., à main ou à moteur combiné. Aussi trayeuses neuves, A prix très bas. LES INDUSTRIES PORT-JOLI, Limitée, 78 rue St-Pierre, Québec.

PAPIER A FRICTION Poulies à friction, poulies en bois ou en acier, courroies, lacs à courroies, chaînes, attachements pour chaînes, hérissons, roue d'engrenage, etc. M. Zagerman & Cie, Limitée, Bayview Road, Ottawa, Ont.

TEL: 48-W ROGER ROY, O.D. OPTOMETRISTE Spécialiste pour la vue 254 RUE ST-GERMAIN RIMOUSKI Heures de bureau: 9 h. à midi 1 1/2 à 5 P.M.

GE-PHA-NOL SOULAGEMENT: Maux de tête, Maux de dents, Rhumes, Douleurs rhumatismales et Troubles menstruels. Les CE-PHA-NOLS sont toujours bonnes. En vente chez tous les bons marchands. Les Produits CE-PHA-NOL Enrg. 1613, rue St-Denis, Montréal

SOUSSIONS POUR DRAGAGE DEUXIEME DEMANDE DE SOUSSIONS DES SOUSSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour dragage, à Marsouins, Anse-au-Griffon et Rivière-au-Renard, comté de Gaspé (P.Q.), seront reçues jusqu'à 3 p.m. (heure avancée de l'est), le mercredi, 14 mai, 1947. On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur formules fournies par le Ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées. On peut se procurer les devis et formules de soumission combinés en s'adressant au sousigné, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur régional, J.-A. Laniel, rue de la Cathédrale, Rimouski (P.Q.). Les soumissions doivent comprendre le remorquage de la drague et de ses accessoires, aller et retour. Les dragues et autres outillage qu'on se propose d'employer pour ces travaux doivent avoir été dûment enregistrés au Canada le ou avant le trente et unième jour de décembre 1929, au avoir été construits et enregistrés au Canada depuis cette date. Un chèque égal à 5 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit être joint à chaque soumission. On acceptera aussi comme cautionnement des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Cie du chemin de fer Canadien-National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au principal et aux intérêts, ou les bons susdits pour une partie du cautionnement et un chèque visé pour la balance. En nul cas, le cautionnement doit être inférieur à \$500 pour chaque endroit. Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le 24 avril 1947.

Une vraie liqueur Désaltérante Plus 4 PETILLANTE CARBONISANTE ORIENTANTE Distributeur: Henri JACOB RIMOUSKI

Besoin de légumes

Malgré leur utilité en combinaison avec des aliments nutritifs comme le lait, les tomates et le fromage, le macaroni et le spaghetti ne peuvent remplacer les légumes, soutiennent les diététiciens nationaux. Pour bien assurer au régime familial les vitamines et les minéraux essentiels, les ménagères canadiennes devraient y ajouter de vrais légumes. On reconnaît comme "pourvoyeurs de calories", surtout le macaroni et le spaghetti

tout à fait spécial. La phrase a en effet gardé beaucoup de cette cadence italienne au charme si particulier. Enfin comme le souhaite le Cardinal Villeneuve, dans la préface, cette biographie devrait pénétrer dans tous les foyers chrétiens pour y devenir "une lumière, une consolation et un réconfort." Volume de 296 pages, édité chez FIDES, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal-1. En vente partout au prix de \$1.25.

POSSEDEZ VOTRE PROPRE COMMERCE! Payez-vous entre \$35. à \$60. par semaine, en commençant. Plusieurs de nos vendeurs à la campagne possèdent un auto qui sert à leur agence et à leurs plaisirs. Notre ligne défie toute compétition. Si vous avez des aptitudes pour la vente à domicile, bienvenue! Détails et catalogues gratuits. FAMILIX, DEPT. D. 1600 Delorimier, Montréal.

Motocyclette à vendre bargan à acheteur sérieux

Siège double et sacs à bagage. Spotlight "Sealed Beam". Moteur remis entièrement à neuf. Aussi: gants, casques, lunettes, bottes, salopettes et autres. Faut vendre. S'adresser à: Guy Bollaivance, Tél. 244, 139 Ave. de l'Évêché, Rimouski.

A VENDRE

A Vendre 2 maisons, une de 3 logements, une autre de 2 logements, avec loyer libre à l'acheteur. Pour plus de renseignements s'adresser à M. A. Roy, 414 St-Germain Rimouski.

A VENDRE

Lots à bâtir, maison, portes intérieures et extérieures, cordes et poulies de différentes grosseurs. S'adresser à J.-A. Matte, 111, rue St-Germain, Rimouski, P.Q.

Deux terres à vendre

Situées à Pointe-au-Père, sur la route nationale, à trois milles de Rimouski. Deux arpents de largeur par 42 de longueur. Seront vendues ensemble ou séparément avec les instruments agricoles. Bons postes d'affaires. A vendre à prix raisonnables. Pour renseignements s'adresser à Joseph Plante, 175 Notre-Dame, Rimouski, téléphone 491.

Le Progrès du Golfe

Publié par — LA COMPAGNIE DU PROGRES DU GOLFE

Bureau: 174, rue St-Germain RIMOUSKI

Abonnement: \$1.00 par année \$1.50 par année à l'étranger

Georges MASSON

Comptable agréé Chartered Accountant 149, St-Germain, RIMOUSKI

Bernadette Tremblay

FLEURISTE 179 rue Notre-Dame — Tél.: 379-m RIMOUSKI

Une vraie Liqueur Désaltérante Plus 4 PETILLANTE CARBONISANTE ORIENTANTE Distributeur: Henri JACOB RIMOUSKI

Besoin de légumes

Malgré leur utilité en combinaison avec des aliments nutritifs comme le lait, les tomates et le fromage, le macaroni et le spaghetti ne peuvent remplacer les légumes, soutiennent les diététiciens nationaux. Pour bien assurer au régime familial les vitamines et les minéraux essentiels, les ménagères canadiennes devraient y ajouter de vrais légumes. On reconnaît comme "pourvoyeurs de calories", surtout le macaroni et le spaghetti

tout à fait spécial. La phrase a en effet gardé beaucoup de cette cadence italienne au charme si particulier. Enfin comme le souhaite le Cardinal Villeneuve, dans la préface, cette biographie devrait pénétrer dans tous les foyers chrétiens pour y devenir "une lumière, une consolation et un réconfort." Volume de 296 pages, édité chez FIDES, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal-1. En vente partout au prix de \$1.25.

J.-A. GENDREAU, O.D. OPTOMETRISTE-OPTICIEN ST-FABIEN BUREAUX: AMQUI — 2ème lundi du mois, Hôtel Langis MONT-JOLI — 1er lundi du mois, Hôtel Champlain MATANE — 1er mardi du mois, Hôtel Simard TROIS-PISTOLES — 1er jeudi du mois, de 9 h. à midi, Hôtel Trois-Pistoles.

NOTAIRES

Eudore Couture Licencié en droit NOTAIRE Bureaux: Immeuble Gilbert, 144 rue de l'Évêché, tél. 168 Domicile: 319, rue St-Germain, tél. 367 Adjoint: CHARLES D'ANJOU, L.L.L., notaire. Bureau: Immeuble Gilbert (tél. 68-w). — Domicile: 2, rue Tessier (tél. 138). RIMOUSKI

Gleason Belzile & Ronaldo Rabouin NOTAIRES Cessionnaires du greffe de L. de G. BELZILE (1895-1933) Edifice Banque Canadienne Nationale RIMOUSKI, P. Q.

AVOCATS

Asselin & Asselin AVOCATS R.E. Asselin, L.L. L. Dérome Asselin, B.A. Bureaux: 158 de l'Évêché RIMOUSKI

Gagnon & Gagnon

AVOCATS Paul-Émile Gagnon, C.R. Gilles Gagnon Immeuble de la Cie de Pouvoir RIMOUSKI

Casgrain & Tessier

AVOCATS Hon. Perrault Casgrain, C.R. Maurice Tessier, L.L. L. Immeuble BANQUE CANADIENNE NATIONALE Rimouski, P. Q.

Gendreau & Beaulieu

AVOCATS & PROCUREURS Bureau à 142 de l'Évêché Bureau à Trois-Pistoles: Les 1er et 3e samedi de chaque mois à l'hôtel Desbiens. RIMOUSKI

Arthur St-Onge

AVOCAT Edifice Lepage — RIMOUSKI C. P. 720 — Tél.: 276 Bureau en fin de semaine à Amqui.

D'Anjou & Laniel

AVOCATS RIMOUSKI 50, avo de la Cathédrale — Tél.: 80

J.-R. Dubé, Enr.

COURTIER — BROKER SPECIALITE: Transactions immobilières 144, rue de l'Évêché Tél.: 28 RIMOUSKI

Irénée Gendreau

Courtier en fruits et légumes Tél.: Rés. 61; Entrepôt 61 RIMOUSKI, P. Q.

J.-Emery Lessard

Entrepreneur de pompes funèbres Embaumeur gradué Service d'ambulance jour et nuit Salon funéraire gratuit Téléphone 638 64 rue Bouleau RIMOUSKI

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention obtenus en Canada et aux Etats-Unis S'adresser à M. J.-B. COTE, Procureur de Brevets, Licencié Case postale 39, Rimouski. RIMOUSKI

MEDECINS

Dr J.-O. Drapeau MEDECIN Spécialité: Chirurgie générale Bureau: 124 rue St-Germain, de 2 à 4 et de 7 à 8 p.m. Bureau à la Pharmacie St-Robert, 18 rue Michaud de 4 1/2 à 6 et de 8 à 9 1/2 p.m.

Dr J. L. Paradis

MEDECINE GENERALE 92 Ave de la Cathédrale Tél.: 704 RIMOUSKI

Dr Benoît Dumas

MEDECIN-VETERINAIRE Téléphone 589 — 109, rue St-Germain RIMOUSKI

Dr J.-Auguste Dubé

CHIRURGIEN-DENTISTE RIMOUSKI 160 De l'Évêché Tel.: 156

ARPENTEUR

Tél.: 324 Louis-Léo Doyon ARPEUTEUR-GEOMETRE Ingénieur-Forestier Conseil Edifice Banque Canadienne Nationale RIMOUSKI

ASSURANCE

J.-Adéodat Drapeau COURTIER D'ASSURANCES GENERALES Vie, Feu, Automobiles, Accidents et Maladie, etc. BUREAU: Rue Lepage, près du Garage Desrosiers & Dionne. Téléphone 75 — RIMOUSKI

ASSURANCES GENERALES

S. Z. COTE, Enr. Lucien Morin, Prop. Gérant 85 rue de l'Évêché Rimouski, P. Q. Téléphone: Bureau 33 Résidence 33-w

Maurice de Champlain

RIMOUSKI BUREAU: Edifice de la Banque Provinciale, 142, rue de l'Évêché, Rimouski. SPECIALITES: Assurance Automobile, à des prix défiant toute compétition. AUSSI: Assurance Feu, Vie, Accident et Maladie

PACIFIQUE CANADIEN



Pourquoi ne pas prendre avantage de notre longue expérience dans l'organisation de voyages par terre ou par mer? Nous sommes à votre entière disposition. Adressez-vous à J. M. Lemay, agent du trafic-voyageur, Pacifique Canadien, gare du Palais, Québec, représentant toutes les compagnies de navigation océaniques ainsi que toutes les Agences de Voyages, ou à F. Fortier, Agent de district, gare Windsor, Montréal.

L'Imprimerie Gilbert, Ltée

Pour la... Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à dactylographier. RIMOUSKI



# Au Conseil Municipal

Les électeurs-proprétaires de la Ville de Rimouski appelés à voter, le 16 mai et le 3 juin, sur deux importants règlements, le premier (No 376) autorisant un emprunt de \$622,400.00, le second (No 377) créant l'office de gérant de la municipalité.

Lundi, le 28 avril 1946, à une séance du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue par ajournement de la séance du 21 avril courant à l'hôtel de ville, à 8 heures p.m., sont présents: monsieur le maire Elzéar Côté et messieurs les conseillers Albert Dionne, Dr Victor Lepage, Ernest Doucet, Paul-H. L'Heureux, Albert Labbé et Albert Doucet, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après correction du montant dans le projet d'emprunt.

Considérant qu'il est devenu nécessaire:

- de faire certains travaux municipaux consistant en construction de trottoirs, ouverture et pavage de rues, construction et améliorations d'aqueduc et d'égouts;
- d'acquérir certains terrains nécessaires au système d'aqueduc;
- de construire un entrepôt et un garage pour les services municipaux;

- de construire une annexe au poste de pompiers;
- d'acquérir du matériel d'équipement (pompe à incendie, échelles et autres accessoires pour le feu, outillage de garage, camions, souffleuse à neige, arrosoir, boyaux à incendie) requis pour les services municipaux;
- de faire des améliorations à l'aéroport, à l'hôtel de ville, au parc St-Germain, à la rue St-Germain et au dépôt;
- de faire une nouvelle division cadastrale de la ville et un plan d'ensemble;

- de payer des dépenses faites pour travaux exécutés et achats de roulant et outillage;
- de pourvoir au rachat par anticipation des obligations émises sous l'autorité des règlements numéros 292 et 323;
- de pourvoir au paiement des frais de l'emprunt ci-après décrété;

CONSIDÉRANT que le coût desdits travaux, achats, rachat d'obligations, etc., est estimé à \$622,400.00;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour payer le coût desdites dépenses;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu qu'un règlement portant le numéro 376 soit et est adopté; et il est statué et décrété par ce règlement comme suit:

1.— Le conseil est autorisé:

- à construire des trottoirs en béton dans les rues de la Cathédrale, St-Paul, St-Jean, St-Germain, Beilzile et à l'ouest de l'église cathédrale, représentant une longueur totale de 3,030 pieds, au prix de \$2.10 le pied courant, au coût estimé de \$ 6,363.00

- à paver, avec un matériel durable, les rues suivantes: St-Louis, Tessier, St-Germain, Lavoie, Cathédrale, St-Edmond, Lepage, St-Denis, Joseph-Keable, Jean-Brilliant, Ste-Ursule, St-Hubert, Evêché, St-Jean-Baptiste, St-Paul, St-Jean, Tanguay, St-François, St-Emile, Sirois, Michaud, Rouleau, Bellavance, du Rosaire, Beilzile, Notre-Dame, St-Joseph, St-Laurent, St-Pierre, Ste-Marie, du Bocage, Ringuet, Dumais et Blais, représentant une longueur totale de 58,660 pieds sur une largeur moyenne de 26 pieds, au coût estimé de \$130,000.00, à déduire le montant de \$16,000.00 déjà voté par un règlement antérieur

- à ouvrir et paver en gravier les rues suivantes: St-Joseph (ouest), Notre-Dame (ouest), St-Laurent (ouest), Evêché (est), St-Pierre (est), Taché, Langevin, Fiset, Hudon et Léonard, représentant une longueur de 10,160 pieds, au coût estimé de 8,000.00

- à construire et installer un système d'aqueduc et d'égouts dans les rues suivantes et améliorer le réservoir, au coût estimé de 105,400.00

St-Germain (est), aqueduc à remplacer de l'ave. Lepage à l'ave. Beilzile	3,700.00
St-Pierre	7,000.00
St-Marie	24,000.00
St-Jean-Baptiste, aqueduc à remplacer de l'ave. de la Cathédrale aux limites est	15,400.00
St-Jean-Baptiste, des limites est au moulin Brisson	5,600.00
Drapeau	500.00
Notre-Dame, de l'ave. Rouleau à l'ave. Michaud	3,700.00
St-Joseph, de l'ave. Rouleau à l'ave. Michaud	3,700.00
St-Laurent, de l'ave. Rouleau à l'ave. Michaud	3,700.00
Price	1,900.00
Morin	1,400.00
Gosselin	1,300.00
St-Louis	3,700.00
du Bocage	1,300.00
Evêché	4,500.00
Taché	2,000.00
Blais	1,200.00
Fiset	3,300.00
Hudon	2,700.00
Léonard	6,900.00
St-Germain, aqueduc à remplacer du pont aux limites ouest	10,100.00
Rouleau, égouts à remplacer	3,700.00
Sirois	700.00
de l'intersection de l'ave. Léonard et rue St-Pierre à l'établissement Desjardins, égout	4,500.00
Améliorations requises dans diverses rues avant le pose du pavage permanent	3,900.00
Couverture au réservoir	6,000.00
Total de \$126,400.00 moins un montant disponible par règlement antérieur numéro 386 de \$21,000.00	\$105,400.00

- à acquérir certains terrains pour l'aqueduc comme suit, au coût estimé de 14,000.00

Lots numéros 272 à 293 inclusivement du cadastre officiel de la paroisse de St-Anaclet, augmentation de la somme déjà votée par règlement numéro 356 — 10,000.00

Terrains du réservoir aux limites de la ville, situés dans la paroisse de Rimouski, pour le service de l'aqueduc 4,000.00

\$ 14,000.00

- à construire un entrepôt et un garage pour les besoins des services municipaux, au coût estimé de \$47,100.00, moins la somme de \$10,000.00 déjà votée par règlement numéro 356 — 37,100.00

- à construire une annexe au poste de pompiers, au coût estimé de 16,200.00

- à acquérir du matériel d'équipement consistant en une pompe à incendie, des échelles, boyaux et autre matériel à incendie 66,800.00

- à normaliser les raccords pour le feu 2,000.00

- à acquérir du matériel d'équipement consistant en outillage pour le garage, deux camions, une souffleuse à neige, un petit tracteur pour entretien des trottoirs l'hiver et une voiture pour la police, au coût estimé de 25,000.00

- à faire des améliorations comme suit: Amélioration à l'aéroport 5,000.00

Peinture de l'hôtel de ville	3,500.00
Signaux automatiques	3,000.00
Tunnel La Perrelle-Evêché	4,000.00
Parc St-Germain	5,000.00
Dépotoir	4,500.00

Rue St-Germain, hausser le trottoir du côté nord de quelques pieds, de l'ave. Lavoie à l'ave. Jean-Brilliant et redressement	14,000.00
Total au coût estimé de	39,000.00
h) à faire une nouvelle division cadastrale de la ville ainsi qu'un plan d'ensemble, au coût estimé de	\$11,000.00
i) à payer les dépenses faites pour des travaux exécutés et des achats de roulant et d'outillage, au montant de	48,254.67
Ouverture de rues et gravillage	12,303.51
Pavage en asphalte de la rue de l'Evêché, entre les ave. Lepage et Cathédrale	1,274.54
Construction d'aqueduc et d'égouts, et égout collecteur pour la rue St-Germain (est)	20,500.00
Achat de tracteur, nettoyeur d'égouts, casseur de pavé et de deux camions	14,176.62
	\$48,254.67

- à pourvoir au rachat par anticipation, au pair, des obligations émises et non échues sous l'autorité des règlements numéros 292 et 323, au montant de 126,300.00

- à pourvoir au paiement des frais de l'emprunt ci-après décrété 2,982.33

2.— Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$622,400.00 pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à emprunter, au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence du même montant;

3.— Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00;

4.— Elles seront payables, au porteur ou au débiteur enregistré selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, à Rimouski, Québec, ou à Montréal;

5.— Les obligations seront datées du 1er juin 1947 et seront remboursées en séries, en 25 ans, conformément au tableau ci-dessous:

	Intérêt	Capital	Total	Balance
1	\$ 18,666.00	\$ 400.00	\$ 19,066.00	\$622,000.00
2	18,630.00	2,000.00	20,630.00	620,000.00
3	18,540.00	4,000.00	22,540.00	616,000.00
4	18,330.00	10,000.00	28,330.00	606,000.00
5	17,985.00	13,000.00	30,985.00	593,000.00
6	17,565.00	15,000.00	32,565.00	578,000.00
7	17,115.00	15,000.00	32,115.00	563,000.00
8	16,665.00	15,000.00	31,665.00	548,000.00
9	16,095.00	23,000.00	39,095.00	525,000.00
10	15,405.00	23,000.00	38,405.00	502,000.00
11	14,700.00	24,000.00	38,700.00	478,000.00
12	13,980.00	24,000.00	37,980.00	454,000.00
13	13,245.00	25,000.00	38,245.00	429,000.00
14	12,465.00	27,000.00	39,465.00	402,000.00
15	11,655.00	27,000.00	38,655.00	375,000.00
16	10,830.00	28,000.00	38,830.00	347,000.00
17	9,960.00	30,000.00	39,960.00	317,000.00
18	9,030.00	32,000.00	41,030.00	285,000.00
19	8,055.00	33,000.00	41,055.00	252,000.00
20	7,050.00	34,000.00	41,050.00	318,000.00
21	6,015.00	35,000.00	41,015.00	183,000.00
22	4,965.00	35,000.00	39,965.00	148,000.00
23	3,825.00	41,000.00	44,825.00	107,000.00
24	2,415.00	53,000.00	55,415.00	54,000.00
25	\$10.00	54,000.00	\$4,810.00	0.00

6.— Un intérêt n'excédant pas 3% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

7.— Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de la signature du maire et du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

8.— La corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle de Québec pas moins de trente, ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite pour les avis publics de la corporation. Le même avis sera, dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus. S.R.Q. 1941, ch. 212;

9.— Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-dessus;

10.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Proposé par M. le conseiller Labbé, secondé par M. le conseiller Doucet (Ernest), et résolu que les électeurs-proprétaires d'immeubles imposables de cette municipalité soient convoqués pour approuver ou désapprouver, par voie de votation, le règlement numéro 376, et que la date d'ouverture du scrutin soit et est fixée au 16 mai 1947.

Attendu que le développement actuel de la ville et celui qu'elle entrevoit dans un avenir rapproché exigeraient une surveillance et un contrôle mieux suivi des affaires de la municipalité et des travaux qu'elle se propose d'exécuter;

Attendu que cette surveillance immédiate et la nécessité d'un contrôle sur les affaires et les travaux proposés nécessitent la création d'une charge municipale dont le titulaire serait appelé gérant;

Vu les pouvoirs conférés à cette ville par la loi pour la création de cette charge municipale;

Il est en conséquence statué et décrété, et le conseil de cette ville statue et décrète comme suit:

1.— Le conseil de cette ville décrète par les présentes la création d'une charge municipale, dont le titulaire appelé "gérant" sera l'officier exécutif de la municipalité et aura pour fonctions de surveiller et de diriger, sous le contrôle du maire et du conseil, les affaires de la municipalité et les travaux qu'elle fait exécuter.

2.— Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Proposé par M. le conseiller L'Heureux, secondé par M. le conseiller Dionne, et résolu de fixer au 3 juin 1947 la date d'ouverture du scrutin pour le règlement numéro 377, concernant la création de la charge municipale, dont le titulaire sera appelé "gérant".

Proposé et résolu de faire faire le bornage du terrain de la ville, faisant partie du lot numéro 5 au cadastre, et d'autoriser S. H. le Maire à signer le procès-verbal de tel bornage.

Proposé et résolu qu'une licence de cocher soit accordée pour l'année 1947-48 à MM. Albert Joubert, Alfred Mimeaut, Roland Rouleau et Hilarion Lepage.

Le conseil reçoit les communications suivantes:

Une demande de M. Valmont Blanchet pour un permis de vente de patates frites par les rues.

Une lettre de la Corporation des Agronomes de la région annonçant un congrès des techniciens agricoles et des représentants du monde rural qui se tiendra à Rimouski les 29, 30 juin et 1er juillet 1947, et sollicitant un octroi sous forme d'achat d'une page d'annonce dans le programme-souvenir de ce congrès.

Une lettre de M. Lionel Proulx demandant des améliorations pour la rue Gosselin.

Proposé et résolu que la demande de M. Blanchet soit accordée et que le chef de police soit chargé de désigner les endroits où M. Blanchet pourra exercer son commerce.

Proposé par M. le conseiller L'Heureux, secondé par M. le conseiller Lepage, qu'une somme de \$75.00 soit votée pour payer une demi-page d'annonce dans le programme du prochain congrès annoncé par la Corporation des Agronomes.

Cette motion étant mise aux voix, ont voté pour: le proposeur et le secondeur. Ont voté contre: MM. Labbé, Dionne, Doucet (Ernest) et Doucet (Albert) et la motion est perdue.

Proposé par M. le conseiller Labbé, secondé par M. le conseiller Doucet (Albert) et résolu que demande soit faite à la Cie de Pouvoir de poser une nouvelle lampe à l'angle des rues Price et Gosselin.

Et la séance est levée.

## NOTES LOCALES

— M. et Mme Léo McLaren ont reçu dimanche soir à leur résidence à un souper froid en l'honneur de M. et Mme F. Joly, à l'occasion de leur départ prochain pour Québec.

— Mme Adéodat Lavoie est partie pour Rochester, Minn.

— Mercredi le 30 avril, Mgr Parent a présidé une cérémonie de vêture dans la chapelle des Ursulines. Cinq postulantes ont revêtu le saint habit.

— Mlle Lucile Gagnon a reçu à l'heure du thé, dimanche après-midi, en l'honneur de Mlle Françoise Joly, à l'occasion de son départ pour Québec.

— Mlle Monique Beilzile, de Saint-Fabien, est entrée au noviciat des Ursulines, mercredi.

— Une erreur typographique nous a fait annoncer, la semaine dernière, que M. et Mme P.-E. Gagnon étaient en voyage à Matane. C'est Montréal qu'il fallait lire.

— M. J.-A. Lévesque, propriétaire de la Mercerie du Chic, est en voyage d'affaires à Québec et Montréal, dans l'intérêt de son commerce.

— Mlle Fernande Gagnon, de Bic, est en voyage à Québec et à Rivière-du-Loup, en visite chez ses parents.

— M. Téléphore St-Pierre, ex-infirmer de l'Hôpital de Rimouski, est actuellement à l'hôpital à Québec, sous les soins du spécialiste St-Amand. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

— M. et Mme Raymond Daigle, de Nazareth, sont de retour de leur voyage de noces, au cours duquel ils ont visité des parents et amis à St-Romuald et Québec.

## Mariage

Samedi matin, à 9 heures, en la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, à Montréal, M. J. Boileau, p.s.s., bénissait le mariage de Mlle Claire Langlais, fille de l'hon. juge Roméo Langlais, de Québec, avec M. Marcel Raymond, fils de M. et Mme Avila Raymond, décédés. Pendant la messe, il y eut programme de chant exécuté par M. Jules Jacob. M. Benoit Poirier était à l'orgue. Le juge Langlais accompagnait sa fille et M. Jean Raymond était le témoin de son frère. La mariée portait un ensemble de garbardin bleu poudre, un chapeau de milan marine, des accessoires de même ton et une touffe de muguet à l'épaule. Après la cérémonie, une réception réunissait les membres des deux familles au Club Saint-Denis où les salons et la table étaient décorés des fleurs printanières. M. et Mme Raymond partirent ensuite pour un voyage en Virginie.

## Pour vaincre les banquises du détroit de Northumberland

Sorel. — Une proue brise-glace puissamment renforcée, une force motrice considérable et une disposition particulière des hélices: voilà les trois facteurs qui permettront au navire-passeur "Abegweit" de vaincre les glaces du détroit de Northumberland, l'hiver prochain, lorsqu'il sera en service entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

L'Abegweit, qui pourra transporter un train entier, subira des épreuves préliminaires dès qu'on aura terminé les travaux de montage aux chantiers de Marine Industries. La mise en service aura probablement lieu au début de l'été, de sorte que le navire sillonnera les eaux libres pendant plusieurs mois avant de faire ses preuves en qualité de brise-glace.

Les directeurs de Marine Industries Limited et les hauts fonctionnaires du ministère du Transport n'entrevoient cependant aucun doute sur le rôle hivernal de l'Abegweit qui, à leur avis, peut maîtriser des glaces redoutables sans beaucoup ralentir son allure.

La proue de ce navire caréné de 7,500 tonnes est lourdement blindée, et les 12,500 chevaux-vapeurs de ses moteurs diesel-électriques donneront à ses coups une puissance souveraine. A l'instar des autres brise-glace, l'Abegweit est pourvu d'une proue relevée: si la glace offre trop de résistance, le navire glisse dessus et l'écrasera de son poids.

Néanmoins, l'Abegweit possède, sur la plupart des autres brise-glace, l'avantage de deux hélices d'avant de 14 pieds, qui supplémentent les deux hélices d'arrière. Outre qu'elles augmentent la puissance, ces deux hélices aspirent l'eau immédiatement sous la glace: la proue porte ainsi ses coups sur une glace dépourvue d'appui et la pulvériser beaucoup plus aisément.

Enfin, dans les cas où, par chance, la force, le poids et la suction ne suffiraient pas à déjouer les glaces, celles-ci seraient sûrement hachées par les quatre lames de chacune des hélices d'avant.

A tout considérer, les glaces n'en mèneront pas large, l'hiver prochain, dans le détroit de Northumberland.

## A VENDRE

Automobile Nash-Lafayette 1939, en parfaite condition. S'adresser à Georges Lamontagne, Rimouski-Est. Tél. No 424, entre 7 et 8 h. le soir.

## Sentences du Magistrat de District

(Du 21 au 26 avril)

Un conducteur d'autoneige de Ste-Angèle, pour avoir transporté des passagers à tant par tête sur un parcours desservi par un autobus, a été condamné à payer \$10.00 d'amende sur une première offense, et \$20.00 pour une deuxième offense, ainsi que les frais des deux causes.

Un résident de St-Moise, pour voies de fait sur un de ses co-paroisiens, a été condamné à \$10.00 d'amende et aux frais.

Deux restaurateurs de Mont-Joli, trouvés en possession d'appareils de jeu (slot machines), ont été condamnés à payer les frais de la cause, et les appareils ont été confisqués.

Un marchand d'Esprit-Saint, poursuivi par la Commission des Prix, a été condamné à payer \$250.00 d'amende et les frais.

Un résident de Trinité-des-Monts, accusé d'avoir menacé un jeune homme du même endroit, a été condamné à payer \$10.00 d'amende et les frais, et à fournir un cautionnement de garder la paix pendant un an.

La Ville de Rimouski a fait condamner par le Magistrat plusieurs individus accusés de vagabondage: un résident de Causapsal a payé \$10.00 et les frais, et il a fourni un cautionnement de garder la paix un an.— un jeune homme de Québec a payé \$5.00 d'amende et les frais; un autre de Montréal séjournera à la prison pendant 30 jours; un ancien résident de la Ville, maintenant à St-Joseph de Lepage, a payé \$5.00 et les frais; un résident de Matane a reçu comme sentence quinze jours de prison et il devra payer les frais ou faire 8 jours additionnels; un homme assez âgé, de Ste-Jeanne d'Arc, passera huit jours en prison, et il devra payer les frais ou faire 8 jours additionnels.

De son côté, le Canadien National, a fait condamner pour dommages à la propriété; un résident d'Amqui, qui a payé \$5.00 d'amende et les frais, ainsi que \$5.00 pour une vitre qu'il a cassée à la gare; et pour vagabondage, un résident de Matane, qui a payé \$25.00 d'amende et les frais, et un résident de St-Moise, qui a payé \$10.00 et les frais.

Un propriétaire d'autobus de St-Narcisse, pour infraction à la Loi des Transports et Communications, a été condamné à \$25.00 d'amende et aux frais.

Une fille de Sayabec, accusée de vol commis à Mont-Joli, devra passer deux mois en prison.

Trois jeunes gens (deux de Mont-Joli, l'autre de St-Joachim) ont subi une enquête préliminaire et devront subir un procès lors des prochaines assises criminelles, pour un vol sur la personne à Mont-Joli.

Un jeune homme de Causapsal, pour une offense commise en 1944, a été condamné à payer \$10.00 d'amende et les frais.

Un jeune homme de Priceville, pour vol d'un harnais, a été condamné à quatre mois de prison. C'est un récidiviste.

Un résident de Château-Richer, pour un vol de \$60.00 en argent, passera un mois en prison.

## La Grande-Bretagne exportera plus de whisky

LONDRES — (B.I.R.U.). — 75% du whisky fabriqué en Ecosse seront vendus à l'étranger comparativement à 50%, proportion actuelle. Cette augmentation est le résultat d'un accord intervenu récemment entre le ministre des Denrées et le "Scotch Whisky Association". Ainsi, les distillateurs pourront acheter 50,000 tonnes d'orge des récoltes de 1946 et, si la moisson est satisfaisante, 75,000 tonnes à l'automne des récoltes de 1947. Les exportations totales supplémentaires, qui amè-

## Chez les H.E.C.



M. Raymond Dupuis, président de Dupuis Frères, Limitée, sera le conférencier invité, le samedi 3 mai prochain, à l'Hôtel Windsor, lors du dîner annuel de l'Association des Licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

## Pour combattre facilement les mauvaises herbes

Ceux qui ont employé le 2, 4-D, le merveilleux herbicide sélectif manufacturé par la Naugatuck Chemicals, une division de la Compagnie Dominion Rubber, apprendront avec plaisir qu'il y a présentement sur le marché des appareils vaporisateurs en quantité et qu'ils pourront ainsi se procurer l'outillage nécessaire au traitement par le